






RAPPORT DE GESTION 2025



TABLE DES MATIERES

	1. GOUVERNANCE	6
	1.1 Conseil intercommunal	7
	1.2 Comité de direction	11
	2. ADMINISTRATION	12
	2.1 Personnel de l'ERM	13
	2.2 Organigramme général.....	16
	2.3 Activités administratives	17
	2.4 Archives.....	17
	2.5 Informatique	17
	2.6 Sécurité et protection de la santé	19
	2.7 Relations extérieures.....	20
	3. STATION D'ÉPURATION	22
	3.1 Tâches administratives	23
	3.2 Travaux particuliers de la STEP	23
	3.3 Travaux courants de la STEP	25
	3.4 Entretien des bâtiments et des aménagements extérieurs	30
	3.5 Tableaux et diagrammes de la STEP ERM	30
	3.6 Boues d'épuration	40
	3.7 Exploitation des STEP de Colombier-Cottens et de Lully-Lussy	42
	4. RÉSEAU DE COLLECTEURS ET STATIONS DE RELEVAGE.....	43
	4.1 Tâches administratives	44
	4.2 Travaux du réseau et des STREL liés aux préavis ERM	44
	4.3 Travaux du réseau et des STREL liés au budget.....	46
	4.4 Plans généraux d'évacuation des eaux.....	49
	4.5 Tableaux et diagrammes du bassin versant	50
	5. TÂCHES SPÉCIALES.....	54
	5.1 Tâches administratives	55
	5.2 Communes adhérentes	55
	5.3 Bateau faucardeur	56
	5.4 Citernes.....	59



6.	FINANCES.....	61
6.1	Trésorerie / Banques / PostFinance.....	62
7.	CONCLUSIONS	63
8.	LISTE DES ABREVIATIONS	64
9.	ANNEXE STEP DU PONTET - COLOMBIER-COTTENS.....	67
9.1	Résultats d'exploitation	68
9.2	Tableaux de bord annuels 2025.....	69
10.	ANNEXE STEP DE LULLY-LUSSY	71
10.1	Résultats d'exploitation	72
10.2	Tableaux de bord annuels 2025.....	73



MOT DU COMITÉ DE DIRECTION



Comité de direction de l'ERM, de gauche à droite : M. Jonathan Lüthi, M. Christian Maeder, Président, M. Jean-Jacques Aubert, Vice-Président, M. Alain Garraux, M. Bernard Perey.

Renforcer la connaissance de nos infrastructures et de notre bassin versant pour optimiser nos actions

La gestion efficace des installations d'évacuation et d'épuration des eaux repose sur l'acquisition et l'exploitation de données de qualité. En effet, que ce soit pour piloter un bassin d'aération, régler une pompe, définir les clés de répartition des coûts, ou même caractériser la consommation de stupéfiants d'une région, les systèmes de mesures et de suivi des réseaux de collecteurs et des stations d'épuration sont indispensables.

A l'ERM, plusieurs milliers de points de mesures sont monitorés, correspondant à plusieurs millions de données enregistrées chaque année. Les débits pompés, les heures de fonctionnement des moteurs, la production de biogaz, ou encore les données hydrauliques des sondes placées dans le réseau sont autant d'exemples de mesures effectuées en continu. La plupart de ces données sont issues de la supervision, mais certains relevés se font à la main, comme les précipitations ou les résultats d'analyses des eaux usées.

L'utilisation judicieuse de cette quantité importante de données doit permettre de planifier les opérations sur la STEP et sur le réseau, à court, moyen et long terme. C'est ainsi que le projet de renouvellement de la STEP repose, entre autres, sur les observations de plusieurs années. En 2025, des possibilités d'optimisation du projet ont été mises en évidence, conduisant à une diminution de la durée du chantier et des coûts. Cette variante optimisée tient compte de l'évolution du contexte législatif. En effet, la modification de



la loi fédérale sur la protection des eaux, actuellement en consultation, prévoit de renforcer les exigences de traitement de l'azote et des micropolluants.

En ce qui concerne le fonctionnement de la STEP actuelle, la volonté de mieux caractériser les eaux issues du bassin versant de l'ERM a été concrétisée en 2025 par l'installation d'une nouvelle sonde en entrée de STEP. Cette sonde permet d'évaluer en continu les apports en polluants organiques en mesurant la demande chimique en oxygène (DCO). Les mesures montrent l'évolution journalière ou hebdomadaire de la qualité des eaux, ce qui fournit notamment des indications sur les activités des industries raccordées à la STEP. De plus, l'ERM participe à un projet cantonal de « cadastre des rejets industriels », appliqué à titre pilote sur le bassin versant de la station de pompage du Brizet, en collaboration avec les Communes d'Echandens et d'Ecublens.

Au niveau du réseau, la précision du modèle hydraulique est améliorée grâce à la mise en place de nouvelles sondes de calage. Le recoupement des données de débits et de niveaux, entre le projet de nouvelle STEP et le réseau, occupe une place importante dans l'élaboration du projet de réhabilitation des stations de relevage du Parc, du Bluard et de la Blancherie. L'exploitation des données hydrauliques a également été primordiale dans le cadre des études relatives au futur raccordement de quatre localités de Hautemorges.

Nous ne saurions terminer ce mot sans relever les importants travaux menés en 2025 par l'administration de l'ERM. Ces travaux comprennent la préparation du passage au nouveau modèle comptable harmonisé MCH2, le suivi du mandat d'archivage des documents, la mise en ligne du nouveau site internet et le recrutement d'une nouvelle responsable administrative. A ce propos, le Comité de direction tient à saluer le travail et l'implication de Madame Brigitte Baumberger qui prendra sa retraite en 2026, après avoir œuvré durant vingt ans au service de l'ERM. Il formule également tous ses vœux de succès à Mme Marcia Sagredo qui lui succédera.

Le Comité de direction remercie tous les membres du personnel pour leur engagement à honorer les tâches qui leur sont confiées. Il remercie également les représentants politiques et techniques des quinze communes qui composent l'ERM pour leur collaboration dans le cadre des missions de notre association, de même que les communes partenaires des différentes tâches spéciales pour la confiance accordée. Il salue enfin l'investissement des membres du Conseil intercommunal et leur implication dans les diverses commissions.

Le Comité de direction de l'ERM



1. GOUVERNANCE





1.1 Conseil intercommunal

1.1.1 Séances du Conseil intercommunal

En 2025, le Conseil intercommunal a tenu trois assemblées :

- Le 25.06.2025 à Ecublens, 1^{ère} séance de l'année et dernière séance sous la présidence de M. Jacky Leimgruber
- Le 24.09.2025 à Tolochenaz, 2^{ème} séance de l'année et 1^{ère} sous la présidence de M. Frédéric Glassey.
- Le 10.12.2025 à Tolochenaz, 3^{ème} séance de l'année.

1.1.2 Composition du Conseil intercommunal

A la fin de l'année 2025, le Conseil intercommunal de 39 membres se compose de la manière suivante (en gras : délégation « fixe » = conseillers municipaux, en italique : délégation « variable » = membre du Conseil communal/général).

Chigny	Charles-Henri <i>Sara</i>	de Luze <i>Speckinger Lenoir</i>
Clarmont	Fabien <i>Christian</i>	Fiechter <i>Viande</i>
Denens	Thierry <i>Christian</i>	Gilgen <i>Gränicher</i>
Denges	Christian <i>Gabriele</i>	Franco <i>Scholz</i>
Echandens	Christian <i>Antoine</i>	Muller <i>Gerber</i>
Echichens	Oscar <i>Oscar</i>	Cherbuin <i>Gros</i>
Ecublens	Danièle <i>Jacky</i>	Petoud <i>Leimgruber</i>
Hautemorges	Serge <i>Philippe</i>	Gambarasi <i>Buri</i>
Lonay	Vincent <i>Luc</i>	Antonioli <i>Giezendanner</i>
Morges	Laure <i>Annabelle</i> <i>Matthias</i> <i>Patricia</i> <i>Céline</i> <i>Eva</i> <i>Maurice</i> <i>Alain</i> <i>Joseph</i>	Jaton <i>Amsler</i> <i>Blume</i> <i>Correia da Rocha</i> <i>Elsig</i> <i>Frochaux</i> <i>Jaton</i> <i>Troger</i> <i>Weissen</i>



Préverenges	Manuel <i>Marc-Henri</i> <i>Pierre-Philippe</i> <i>Jérôme</i>	Zenger <i>Duvoisin</i> <i>Hermann</i> <i>Scherer</i>
Tolochenaz	Frédéric <i>Jérôme</i>	Glassey <i>Kaelin</i>
Vaux-sur-Morges	François <i>Luc</i>	Menzel <i>Breton</i>
Vufflens-le-Château	Philippe <i>Tristan</i>	Henriod <i>Perey</i>
Yens	Kurt <i>Alexandre</i>	Bühler <i>Morand</i>

1.1.3 Bureau du Conseil intercommunal

En 2025, le Bureau du Conseil est composé de la manière suivante :

	1^{er} semestre Bureau 24/25	2^{ème} semestre Bureau 25/26
Président	Jacky Leimgruber, Ecublens	Frédéric Glassey, Tolochenaz
Vice-Président	Frédéric Glassey, Tolochenaz	Kurt Bühler, Yens
Secrétaire	Monique Robin, Tolochenaz	Monique Robin, Tolochenaz
Scrutateurs	Antoine Gerber, Echandens Luc Giezendanner, Lonay	Eva Frochaux, Morges Pierre-Philippe Hermann, Préverenges
Scrutateurs- suppl.	Eva Frochaux, Morges Pierre-Philippe Hermann, Préverenges	Jérôme Kaelin, Tolochenaz Tristan Perey, Vufflens-le- Château



1.1.4 Commissions de gestion et des finances

Pour la période du 01.07.2025 au 30.06.2026, la Commission de gestion chargée de l'examen de la gestion et des comptes 2025 est composée de :

Mme Annabelle Amsler, Morges
MM. Vincent Antonioli, Lonay
Charles-Henri de Luze, Chigny
Fabien Fiechter, Clarmont
Oscar Gros, Echichens
Jérôme Scherer, Préverenges
Alain Troger, Morges

La Commission des finances, élue pour la durée de la législature 2021-2026, est composée de :

Mmes Patricia Correia da Rocha, Morges
Céline Elsig, Morges
MM. Oscar Cherbuin, Echichens
Serge Gambarasi, Hautemorges
Antoine Gerber, Echandens

avec comme suppléante et suppléant :

Mme Danièle Petoud, Ecublens
M. Joseph Weissen, Morges

1.1.5 Préavis déposé en 2025

En 2025, le Comité de direction de l'ERM a déposé un seul préavis :

N° 01/2025 Budget de l'exercice 2026.

1.1.6 Sommaire des décisions du Conseil intercommunal

Durant la séance du 24 septembre 2025, le Conseil intercommunal a décidé :

- D'adopter le budget de l'exercice 2026.



1.1.7 Examen de la gestion et des comptes 2024

La Commission de gestion, sous la présidence de M. Oscar Gros (Echichens) avec Mme Annabelle Amsler (Morges), rapporteuse, MM. Vincent Antonioli (Lonay), Charles-Henri de Luze (Chigny), Fabien Fiechter (Clarmont), Jérôme Scherer (Préverenges), Alain Troger (Morges), membres, a émis les 3 vœux suivants :

Vœu n° 1

Point 2.6 du rapport de gestion :

Nous souhaitons que le CODIR fasse un retour en 2026 à la Commission de gestion sur les premières expériences avec le système de protection des travailleurs isolés.

Réponse

Le Comité de direction accepte ce vœu.

Vœu n° 2

Point 3.6.2 du rapport de gestion :

Nous proposons que le CODIR procède en temps opportun à un nouvel appel d'offres pour le contrat de transport des boues et qu'il informe en 2026 la Commission de gestion de l'avancée du processus.

Réponse

Etant donné que le dernier appel d'offres pour désigner le transporteur des boues et divers déchets remonte à 2017, le Comité de direction accepte de procéder à un nouvel appel d'offres. Il précise néanmoins que le délai de réalisation de cet appel d'offres dépendra de la disponibilité du personnel de l'ERM en relation avec d'autres dossiers prioritaires à traiter. Le Comité de direction informera en 2026 la Commission de gestion de l'avancée du processus.

Vœu n° 3

Point 4.5.1 du rapport de gestion :

Nous souhaitons que la Commission de gestion soit informée en 2026 des résultats de l'étude préliminaire qui sera menée en 2025 afin de définir le périmètre, les objectifs et les conséquences d'établir un PGEE 2.0 dans le bassin versant de l'ERM.

Réponse

Le Comité de direction accepte ce vœu.



1.1.8 Communications du Comité de direction

Au cours de l'année 2025, le Comité de direction a déposé, par écrit, quatre communications, soit :

- 2 pour les préavis ERM « ouverts »,
- 1 pour les préavis ERM « bouclés »,
- 1 relative au projet de renouvellement et d'extension de la STEP de l'ERM,

Il a également présenté trois communications verbales pour informer le législatif de notre Association sur :

- L'étude de raccordement de quatre localités de Hautemorges à l'ERM,
- La vidange et l'entretien des digesteurs de la STEP,
- Le projet optimisé de renouvellement de la STEP

1.2 Comité de direction

1.2.1 Composition

Le Comité de direction a effectué ses tâches en 2025, selon l'organisation suivante :

Président	M. Christian Maeder, Ecublens Administration générale, personnel et assurances
Vice-Président	M. Jean-Jacques Aubert, Morges Exploitation de la STEP
Membres	M. Alain Garraux, Préverenges Finances et informatique
	M. Jonathan Lüthi, Yens Exploitation du réseau et des STREL
	M. Bernard Perey, Denens Citernes, faucardeuse et missions spéciales

1.2.2 Séances du Comité de direction

Le Comité de direction a tenu onze séances ordinaires qui se sont déroulées, comme par le passé, généralement le deuxième mercredi de chaque mois et une séance extraordinaire.

Il a par ailleurs assisté à plusieurs séances avec divers mandataires, en particulier en ce qui concerne le projet de modernisation de la STEP et l'étude de raccordement de Hautemorges.



2. ADMINISTRATION





2.1 Personnel de l'ERM

2.1.1 Tableau du personnel ERM

Catégorie	Effectif (EPT)	Description	Tâches (liste non exhaustive)
Administration	3.4	Directrice, adjointe administrative, adjoint technique, collaboratrices administratives	Affaires courantes, tâches administratives, bourse intercommunale, gestion des données, sécurité, projet de renouvellement de la STEP, suivi des citernes à hydrocarbures.
Exploitation de la STEP	3.0	Chef d'exploitation, remplaçant du chef d'exploitation, collaborateurs d'exploitation de la STEP	Exploitation, entretien et surveillance de la STEP de Morges et de deux STEP clientes (Lully-Lussy et Colombier-Cottens), analyses de la qualité des eaux en laboratoire.
Exploitation du réseau et des STREL	2.3	Responsable du réseau et des STREL, collaboratrice technique, collaborateur d'exploitation.	Exploitation, entretien et surveillance du réseau et des STREL. Planification, réalisation et suivi de travaux d'extension et de réhabilitation. Suivi des mises à l'enquêtes en relation avec le réseau ERM.
Personnel auxiliaire		Concierges, pilotes de faucardeuse, stagiaire.	
TOTAL en 2025	8.7		

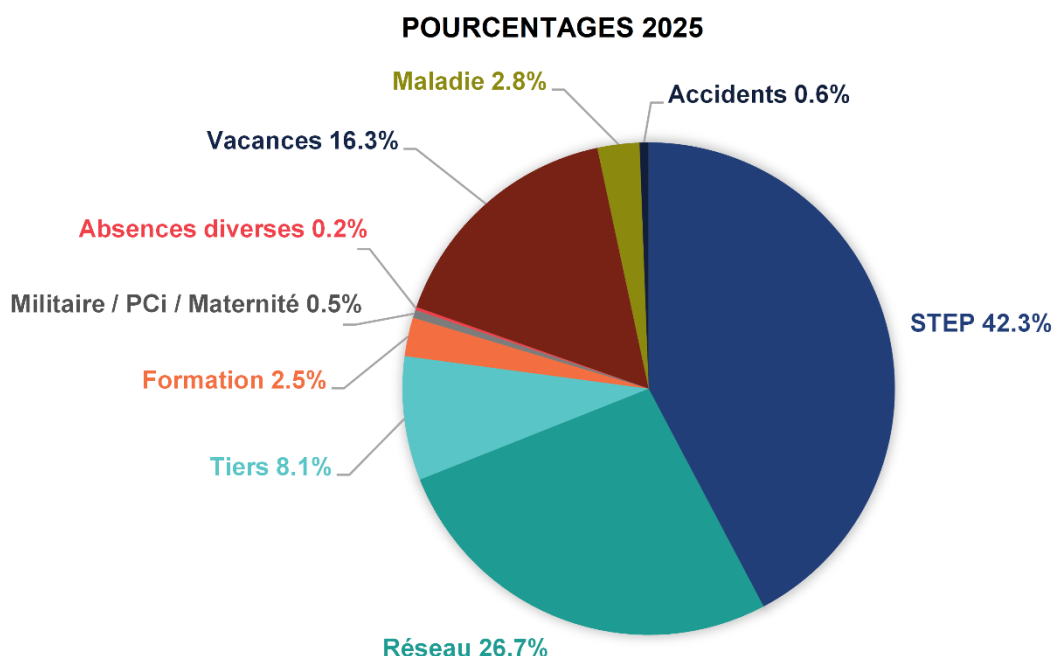
Depuis le 1^{er} janvier 2025, M. Liamine Bennoui occupe officiellement le poste de Chef d'exploitation de la STEP, suite au départ à la retraite de M. Denis Hostettler. Simultanément, M. Eric Ulliel a été nommé remplaçant du Chef d'exploitation.

Le poste d'appui à la responsable administrative à 30% est occupé depuis le 1^{er} février 2025 par Mme Isabelle Cottier.



2.1.2 Répartition des heures du personnel hors administration

HEURES PRODUCTIVES	2023	2024	2025	
STEP	5'167	5'771	5'336	
Réseau yc STREL	3'594	3'874	3'372	
Tiers (Lully/Lussy, Colombier/Cottens, faucardage)	1'082	1'093	1'027	
Formation	375	1'027	321	
Somme	10'218	11'765	10'056	→ 1'212 Jours
HEURES NON PRODUCTIVES	2023	2024	2025	
Militaire / PCi / Maternité / Paternité	67	83	66	
Absences diverses	51	23	25	
Vacances	2'083	2'559	2'054	
Maladies	261	163	348	
Accidents (prof. & non prof.)	85	0	75	
Somme	2'547	2'828	2'568	→ 309 Jours
Total général	12'765	14'593	12'624	→ 1'521 Jours





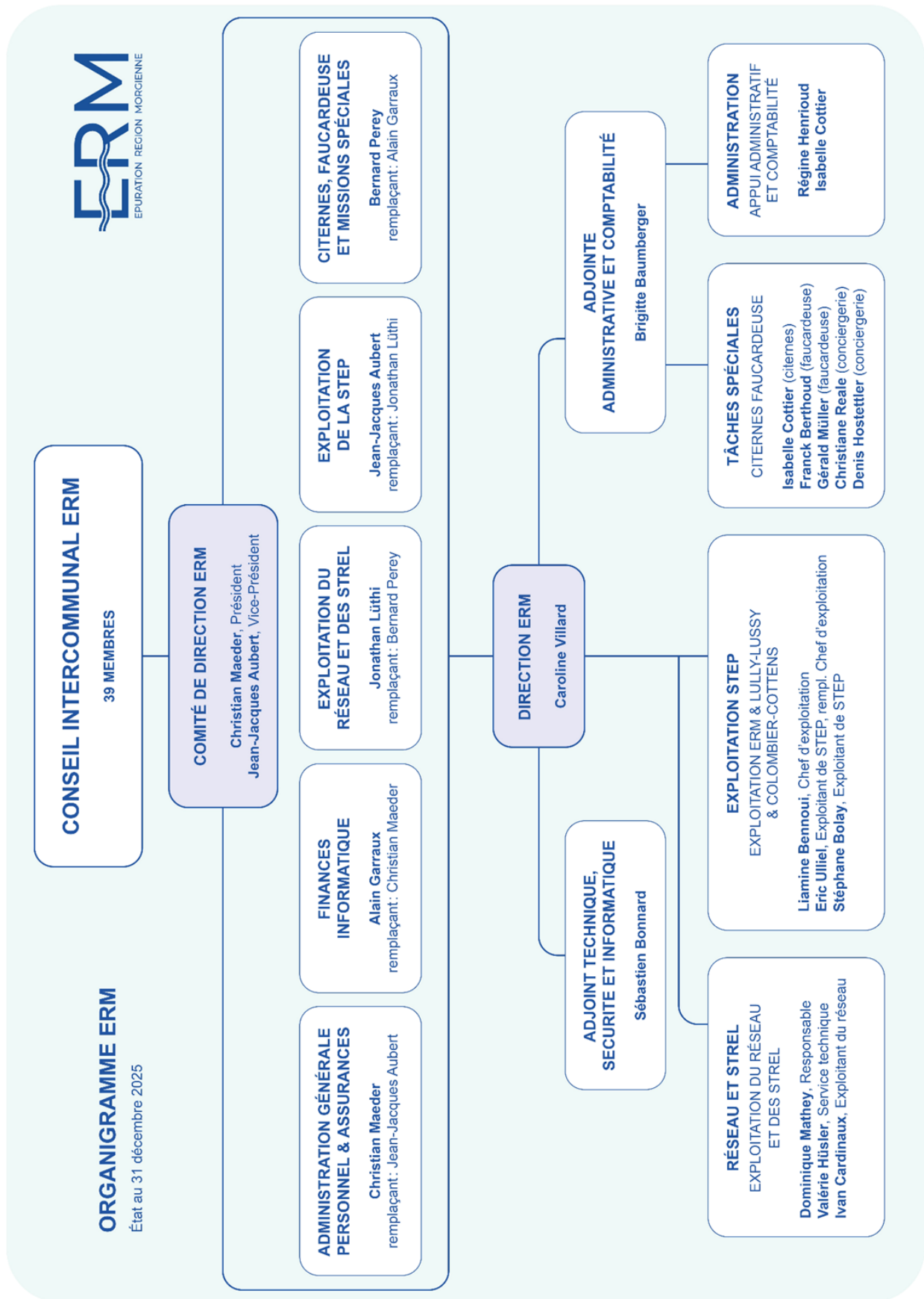
2.1.3 Formations et journées techniques

Formations	Organisateur	Durée	Participants
Brevet fédéral d'exploitant de STEP (année 1 sur 3 : cours de base + chimie et laboratoire)	Groupe romand pour la formation des exploitants de STEP (FES)	16 jours	1
Modèle comptable harmonisé (MCH2)	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)	2 jours	3
Traitement et évacuation des eaux de chantier	VSA	1 jour	2
Formation antichute	Interne ERM	2 heures	4
Elimination poussée de l'azote des eaux usées municipales	Eawag	1 jour	2

Journées techniques / séminaires	Organisateur	Durée	Participants
Assemblée générale « CartoJuraLéman »	CartoJuraLéman	2 heures	1
La STEP face aux événements extraordinaires	Groupement romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE)	1 jour	1
Optimisation de l'exploitation de votre chaîne de traitement (convertisseur de fréquence + moteur + pompe)	Groupement romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE)	1 jour	1
Bilan de l'épuration vaudoise	Direction générale de l'environnement (DGE)	1 jour	3
Journée d'information pour électriciens d'exploitation	Electrosuisse	1 jour	1
Guide PGEE (plan général d'évacuation des eaux) – Diagnostic hydraulique du système de gestion des eaux urbaines	VSA	1 jour	2
Assemblée générale du Groupement romand des exploitants de STEP	Groupement romand des exploitants de stations d'épuration des eaux (GRESE)	1 jour	3
Forum « Nouvelle loi sur l'énergie : quel impact pour mon entreprise ? »	Romande Energie	2 heures	1



2.2 Organigramme général





2.3 Activités administratives

Les tâches générales et celles liées aux finances ont concerné, en 2025 :

- Travaux généraux et courants de secrétariat, de comptabilité et de ressources humaines.
- Établissement des ordres du jour et des procès-verbaux des séances du Comité de direction de l'ERM.
- Établissement du rapport de gestion 2024.
- Bouclement des comptes 2024.
- Détermination des clés de répartition du budget 2026.
- Établissement du budget 2026 (préavis N° 01/2025).
- Préparation des documents destinés au Conseil intercommunal.
- Suivi du système de contrôle interne « SCI ».
- Formation à la préparation du passage de MCH1 vers MCH2 et début de l'établissement du nouveau plan comptable.
- Procédure de recrutement de l'adjointe administrative, en vue du remplacement de la titulaire actuelle.

2.4 Archives

Un mandat de traitement des archives de l'ERM, a été confié à une entreprise spécialisée, conformément à la loi vaudoise sur l'archivage.

Ce mandat se déroule sur trois ans, de 2025 à 2027.

Au 31 décembre 2025, 800 kg d'archives ont été incinérées.

2.5 Informatique

2.5.1 Organisation

L'organisation et la nature des mandats assumés par les prestataires informatiques sont demeurées sans changement. Une société assure à distance ou sur site, selon les besoins, l'administration générale du réseau informatique de l'ERM, en partenariat avec d'autres prestataires informatiques, pour divers domaines tels que : l'exploitation de la STEP et des STREL, le réseau et le suivi de son comportement hydraulique, le service de la comptabilité, des salaires et des citernes, le timbrage des heures de travail et la maintenance du site internet.

2.5.2 Activités 2025

En 2025, plusieurs actions ont été menées pour renforcer la sécurité et la fiabilité du système informatique. Un plan de réponses en cas de cyberattaque a été finalisé et un important travail d'inventaire du parc informatique a été réalisé (postes, utilisateurs, logiciels, serveurs, etc.), avec un fichier qui continuera d'être mis à jour régulièrement.



Par ailleurs, des travaux ont été menés sur la gestion des accès, la matrice des droits, la mise en place du MFA (authentification à deux facteurs), le déploiement d'une formation de sensibilisation à la cybersécurité, ainsi que l'amélioration des procédures IT et de dépannage interne, contribuant à une posture de cybersécurité plus robuste et mieux structurée.

La démarche de renouvellement du label Cyber-Safe a été engagée, avec une finalisation prévue début 2026. Quelques vulnérabilités ont été corrigées de manière préventive sur les logiciels d'administration et les environnements critiques. La quasi-totalité du parc informatique a été migrée vers Windows 11 avant l'échéance de support Microsoft de novembre, garantissant la continuité et la sécurité des postes. Cette migration a nécessité le remplacement de trois ordinateurs incompatibles ou obsolètes.

2.5.3 Site internet

Public cible

Le site internet de l'ERM constitue un outil central de communication destiné à un large public, notamment :

- les habitants de la région morgienne,
- les entreprises et industries situées dans le bassin versant de la STEP,
- les membres du Comité de direction et du Conseil intercommunal,
- les autorités locales et cantonales,
- les enseignants, étudiants et écoliers.

Contenu, modernisation et utilisation

Un nouveau site internet a été mis en ligne à la mi-juillet 2025, en remplacement de la version initiale lancée en 2013. Cette refonte vise à moderniser l'image de l'ERM, à améliorer l'ergonomie et à faciliter l'accès aux informations clés pour le public et les partenaires institutionnels.

Le site constitue un point d'entrée central pour les informations relatives au traitement des eaux dans la région morgienne. Il présente les missions et activités de l'ERM, le fonctionnement de la STEP et du réseau de collecteurs, ainsi que les principales données utiles au public. Il permet également de faciliter les échanges via un formulaire de contact et l'accès aux coordonnées de l'ERM.

Par ailleurs, le site centralise l'ensemble des documents officiels publics, tels que les statuts, règlements, procès-verbaux du Conseil intercommunal, budgets, comptes, rapports de gestion et préavis. Le nouvel outil donne entière satisfaction tant en termes de clarté de l'information que de facilité d'utilisation.



2.6 Sécurité et protection de la santé

Achats de matériel

Le parc d'équipements de protection individuelle a été renforcé par l'acquisition de nouveau matériel antichute, incluant des longes de sécurité, un harnais supplémentaire et un casque antichute additionnel. Des équipements de protection consommables, tels que des combinaisons et des masques, ont également été renouvelés.

Produits chimiques et laboratoire

Un important travail de mise à jour du répertoire des fiches de données de sécurité (FDS) des produits chimiques a été mené. En parallèle, les installations de stockage du laboratoire et de l'exploitation ont été sécurisées (bacs de rétention et mise sous clé).

Dispositifs de sécurité et de détection

Les opérations de maintenance et de contrôle des équipements critiques ont été poursuivies, notamment le service de contrôle de la lance incendie et du chariot élévateur. Les dispositifs de détection de gaz ont fait l'objet d'un entretien annuel et d'un calibrage par une entreprise spécialisée : capteurs fixes ainsi que détecteurs portatifs.

Infrastructures et accès en hauteur

La sécurité des interventions en hauteur a été renforcée par la pose d'un support de crochet pour échelle sur le bâtiment de prétraitement, complété par l'installation d'une longe de sécurité en bord de toiture. Cette mesure garantit un assurance constant et un accès plus sûr lors d'interventions exceptionnelles sur les installations en toiture.



Nouveau crochet de toit pour échelles, sécurité pour la protection contre les chutes.

Travailleurs isolés

Dans le prolongement des travaux engagés en 2024, les boîtiers PTI (protection des travailleurs isolés) ont été réceptionnés, de même que les équipements nécessaires au déploiement d'un réseau Wi-Fi dans les zones isolées ou mal couvertes. Les appareils sont fonctionnels et l'installation du réseau est en cours. Après finalisation de la configuration et des procédures associées, le système sera pleinement opérationnel début 2026 pour les collaborateurs concernés et le personnel de piquet.



2.7 Relations extérieures

2.7.1 Visites de la STEP

27 visites guidées en 2025

Les visites concernent principalement des classes, couvrant des degrés variés, allant du primaire à des étudiants spécialisés en environnement. D'autres groupes d'intérêts divers ont également visité les installations.

Au total, 250 personnes (235 en 2024), réparties en 27 groupes, ont ainsi pu découvrir la STEP de l'ERM durant l'année 2025.

La sollicitation des établissements scolaires est en augmentation. Certaines demandes, que l'ERM n'a pas pu satisfaire entièrement, concernent un nombre très important d'élèves, par exemple lors de semaines thématiques sur le cycle de l'eau.





2.7.2 Médias

Faucardeuse

Le Journal de Morges a publié le 25 juillet 2025 un reportage sur les activités de faucardage de l'ERM, intitulé « Faucarder pour mieux profiter du lac ».



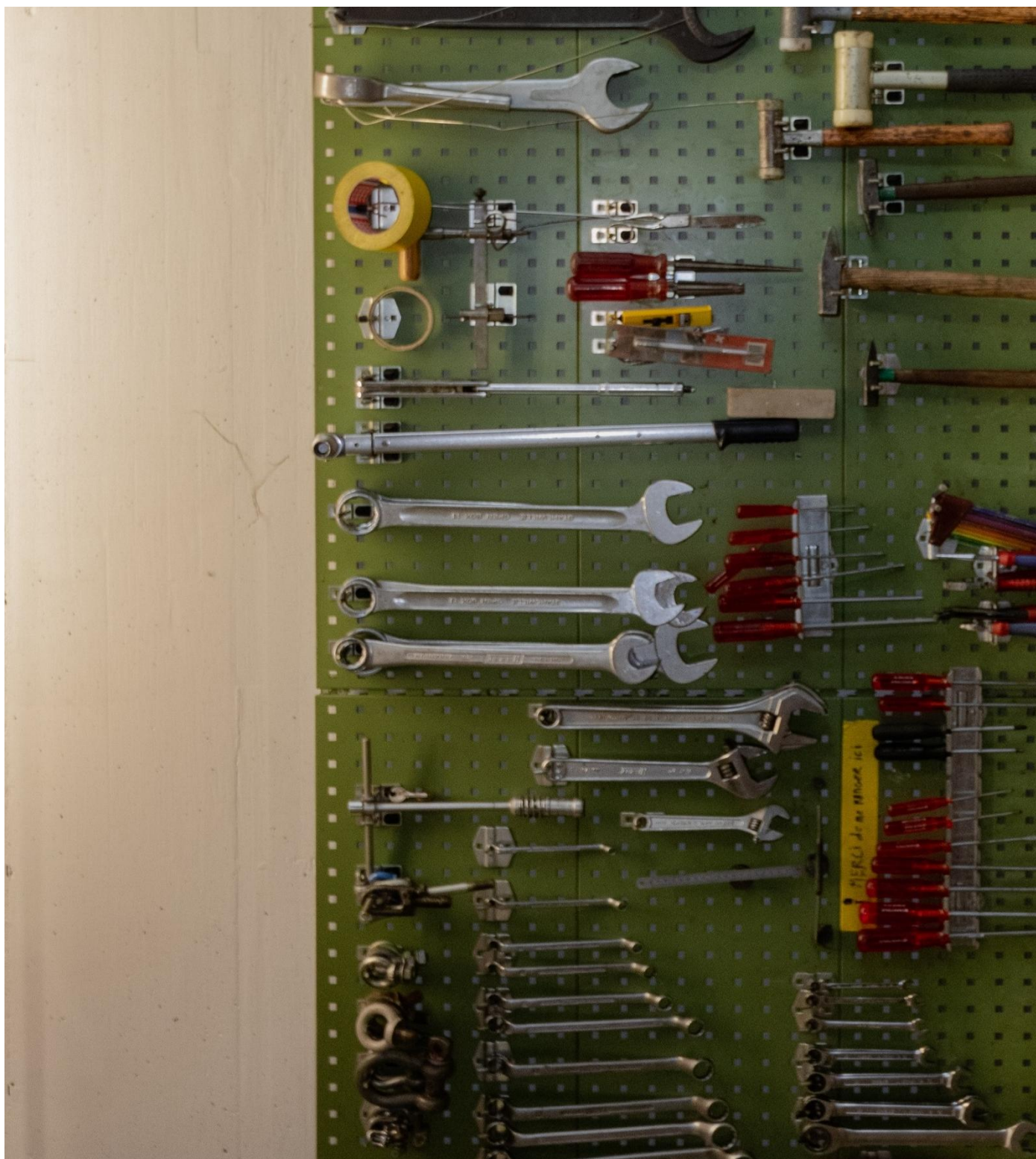
2.7.3 Relations avec d'autres STEP

Les échanges réguliers avec les responsables et exploitants d'autres STEP se sont poursuivis en 2025. Ces échanges permettent de s'informer sur l'état de la technique, sur les aspects organisationnels et sur les marchés et réalisations des différents fournisseurs, prestataires et entreprises.

Les contacts ont lieu lors d'assemblées et de séminaires organisés par les associations professionnelles ou par le Canton, mais également lors de rencontres et visites d'installations précises, en fonction des intérêts actuels. En 2025, des échanges particuliers ont eu lieu, avec les STEP de Lausanne, du SIGE (Montreux, Vevey et Roche), du SEDE (Delémont), de l'APEC (Gland), de Rolle et de l'AEM (Bioley-Orjulaz).



3. STATION D'ÉPURATION





3.1 Tâches administratives

- Suivi administratif pour les travaux d'entretien courants des équipements de la STEP.
- Etablissement des plannings hebdomadaires.
- Planification des activités du laboratoire (voir chapitre 3.3.3).
- Suivi administratif et collaboration avec le prestataire pour les adaptations de la supervision et de l'automatisation.
- Suivi administratif et participation aux séances de travail dans le cadre du projet de renouvellement et d'extension de la STEP.
- Suivi de la formation des collaborateurs.
- Gestion des données de l'exploitation, suivi des statistiques et optimisation des processus.
- Planification des travaux et des investissements, tels que la vidange des digesteurs ou la révision des pompes de recirculation des boues.

3.2 Travaux particuliers de la STEP

3.2.1 Crédits accordés en 2025

Aucun crédit relatif à la STEP n'a été sollicité par voie de préavis en 2025. Les mandats concernant le projet de renouvellement de la STEP relèvent de préavis antérieurs (voir chapitre 3.2.2).

3.2.2 Avancement des travaux en cours

Vers un projet optimisé de renouvellement de la STEP

Suite à la mise à l'enquête de mai 2024, le bureau d'appui au maître de l'ouvrage (BAMO), Holinger SA, a effectué une analyse technique du projet, ainsi qu'une vérification du devis général dans l'optique de présenter un préavis pour la demande de crédit de construction de la nouvelle STEP.

Lors de cette analyse, différentes pistes d'optimisations ont été identifiées. Le Comité de direction a souhaité approfondir l'analyse de ces optimisations pour en confirmer la faisabilité technique.

Ce travail a débouché sur une évolution du projet qui présente les avantages suivants :

- Réduction de la durée du chantier (5.5 ans au lieu de 8.5 ans)
- Phasage simplifié et donc limitation des installations provisoires
- Diminution des impacts des travaux pour les riverains et pour la continuité de l'exploitation de la STEP
- Conservation et rénovation des trois bâtiments existants
- Réduction des coûts d'environ CHF 20 millions, ramenant le montant global du projet à CHF 115 millions TTC, subventions non déduites.

Au niveau du traitement de l'eau, le concept optimisé garantit le respect des normes de rejet et il prend en compte l'exigence future de dénitrification (traitement complet de l'azote) qui entrera prochainement en vigueur.



Vu les avantages que présente le projet optimisé, le Comité de direction a décidé d'aller de l'avant avec cette variante qui nécessitera une nouvelle mise à l'enquête.

Utilisation et valorisation des acquis

Les études réalisées à ce jour ont été et seront utilisées pour développer la variante optimisée du projet. Ainsi, les procédés d'épuration restent les mêmes et les éléments des études précédentes sont repris pour définir le cahier des charges des futurs mandataires et pour établir le préavis pour le crédit de construction.

Par ailleurs, le concept d'intégration paysagère, y compris le déplacement du parking de Vertou est conservé.

Préavis ouverts et préavis à venir

Préavis	Crédit
Préavis N° 01/2019 Etude de projet d'ouvrage et demande d'autorisation de construire / mise à l'enquête (phases SIA 32 & 33) pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP	CHF 1'075'000.- TTC <i>(subventions non déduites)</i>
Préavis N° 01/2021 Etude complémentaire pour l'intégration architecturale et paysagère dans le cadre du préavis de modernisation et de mise en conformité de la STEP	CHF 138'000.- TTC <i>(subventions non déduites)</i>
Préavis N° 07/2022 Etudes complémentaires du projet d'ouvrage pour la modernisation et la mise en conformité de la STEP, suite à l'interruption de la procédure API et à la modification de l'avant-projet qui en a résulté	CHF 471'000.- TTC <i>(subventions non déduites)</i>

Les trois préavis ouverts ont permis d'établir un projet d'ouvrage porté à l'enquête publique au printemps 2024. Par ailleurs, une procédure d'appel d'offres a débouché sur la désignation du bureau Holinger SA comme BAMO. Les premières prestations du BAMO et les études liées à l'optimisation du projet ont pu être financées via les préavis ouverts.

Le Comité de direction soumettra au Conseil intercommunal un préavis de réalisation au printemps 2026. Le crédit global intégrera l'approfondissement de la variante optimisée, ainsi que la construction de la STEP.



3.3 Travaux courants de la STEP

3.3.1 Préambule

En 2025, plusieurs interventions ont été réalisées sur les installations de la STEP afin d'assurer la continuité de l'exploitation, la fiabilité des équipements et la sécurité du personnel. Les travaux ont concerné l'ensemble de la chaîne de traitement, du prétraitement à la filière boues et à la valorisation du biogaz. Ils incluent des opérations de maintenance préventive, des réparations ciblées et des améliorations techniques visant à maintenir les performances.

3.3.2 Inventaire des travaux effectués en 2025

Tamissage / relevage

En janvier 2025, le vérin hydraulique du système assurant l'essorage des déchets de dégrillage a été remplacé, suite à l'augmentation significative du poids des bennes à déchets (passage du simple au double).

Les installations de prétraitement ont fait l'objet d'un suivi régulier afin de garantir la protection des ouvrages en aval. Un contrôle préventif de la chaîne du tamiseur a été réalisé à la suite d'un bruit anormal. Après graissage, aucun défaut n'a été constaté.

Les carters d'accès à la vis d'alimentation de la presse à déchets ont été modifiés afin d'améliorer la sécurité lors des interventions de maintenance.

Après le curage annuel du canal situé entre le tamissage et le pied des vis, une mesure de vibration a été effectuée sur les trois vis de relevage afin d'évaluer l'état des paliers supérieurs et inférieurs. Le rapport d'analyse est en attente.

Dessablage / déshuilage / décantation primaire

Les ouvrages de décantation primaire côté Lac et côté Jura ont été vidangés et inspectés, permettant de contrôler l'état du béton et d'identifier les besoins futurs en entretien.

Des interventions de maintenance ont été réalisées sur les équipements, notamment le remplacement de câbles électriques sur les ponts racleurs. Les roulettes des racleurs de fond et de surface ont été contrôlées et, pour certaines, réparées. Le système de fin de course du racleur de fond du décanteur primaire côté Lac a également été réparé.

Ces travaux visent à garantir la continuité de l'extraction des matières décantées.



Nouvelle sonde DCO

Une sonde mesurant la demande chimique en oxygène (DCO) a été installée en entrée de STEP pour évaluer en continu les apports en polluants organiques.

Les résultats obtenus permettent notamment de mettre en évidence les fluctuations de la qualité des eaux usées acheminées à la STEP, par exemple en relation avec des activités industrielles. La quantité conséquente de données obtenues doit encore faire l'objet d'analyses. Un exemple de représentation des résultats figure ci-dessous, avec les concentrations en DCO par jour de la semaine et par heure de la journée.



Bassins biologiques

Plusieurs opérations de maintenance ont été réalisées sur les bassins biologiques. Des motoréducteurs de ponts biologiques et de ponts suceurs ont été remplacés à la suite de pannes mécaniques (casse de roulements, fuites d'huile).

La sonde de mesure du pH a été renouvelée. La sonde de niveau de la fosse des boues en excès a été remplacée par la récupération et la remise en service d'une ancienne sonde du réseau, toujours fonctionnelle.

Une injection d'acide acétique a été effectuée dans le circuit d'air des quatre bassins afin de détartrer les diffuseurs d'aération et d'assurer une oxygénation efficace.

Surpresseurs

Les surpresseurs, indispensables à l'apport d'oxygène dans les bassins biologiques, ont fait l'objet d'interventions majeures. Le moteur du surpresseur n°3 a été remplacé par un moteur révisé, puis l'ensemble du surpresseur a été démonté et envoyé en révision chez le fabricant.

Un système de levage spécifique a été conçu et fabriqué en interne afin de faciliter la dépose des moteurs et des étages mécaniques, dont les composants présentent un poids important. Cette amélioration renforce la sécurité et l'ergonomie des opérations de maintenance.



Épaississement des boues / digestion

Les installations d'épaississement et de digestion ont nécessité plusieurs actions correctives liées à des problèmes de colmatage et d'agitation. Des opérations de nettoyage et de débouchage des tuyauteries d'introduction des boues épaissies dans les digesteurs ont été menées. Le sens de rotation des agitateurs a été inversé afin de limiter l'enroulement de filasses et d'améliorer l'homogénéité du mélange. Ces interventions visent à sécuriser la production de biogaz et à éviter de futurs problèmes.

Déshydratation

La centrifugeuse de déshydratation des boues a bénéficié d'un grand service après 24'000 heures de fonctionnement, conformément aux préconisations du constructeur. Des interventions complémentaires ont été nécessaires sur les équipements annexes, notamment le remplacement de sondes et la modification de tuyauteries colmatées par du calcaire. Ces travaux permettent de maintenir un niveau de déshydratation stable et de maîtriser les volumes de boues évacuées.

Valorisation du gaz

La chaîne de valorisation du biogaz a été suivie avec attention afin de garantir la sécurité et la disponibilité des installations. Le remplacement d'une sonde mesurant la qualité du gaz d'échappement du CCF a permis d'assurer une combustion optimale. Par ailleurs, le compresseur à gaz n°1 a été envoyé chez le constructeur pour une révision, selon le programme de maintenance.



Aérefroidisseur de secours du CCF nécessitant un entretien ponctuel



Désodorisation

L'installation de désodorisation a fait l'objet de plusieurs interventions ciblées. Les remplacements d'un débitmètre sur la tour acide et plusieurs joints d'étanchéité défectueux ont permis de corriger des fuites mineures et de maintenir l'efficacité du traitement de l'air.

L'étalonnage et le remplacement d'une sonde pH de la neutralisation ont été réalisés dans le cadre du contrat de maintenance. L'entretien et l'étalonnage des sondes pH et Redox ont ensuite été assurés par l'exploitation durant le reste de l'année.

Production d'air comprimé et d'eau industrielle

Des travaux ponctuels ont été réalisés sur les réseaux d'air comprimé et d'eau industrielle indispensables à l'exploitation. Le remplacement d'une vanne de purge sur le filtre d'eau industrielle et le service annuel du disconnecteur eau potable/eau industrielle garantissent une haute opérabilité.

Des adaptations hydrauliques ont également été réalisées pour réduire les temps de fonctionnement inutiles et faciliter le nettoyage des filtres d'eau industrielle.



Intervention de nettoyage d'un décanteur primaire au jet haute pression



3.3.3 Activités du laboratoire

En complément aux prélèvements cantonaux mensuels, les analyses obligatoires réalisées par le personnel d'exploitation garantissent le suivi de l'épuration de l'eau et des boues produites à la STEP, avec trois séries d'analyses par semaine :

- **Eaux** : Contrôle des paramètres DCO, DBO5, P-PO4, Ptot, MES, pH et conductivité à l'entrée de la STEP, en sortie de décantation primaire et en sortie de STEP pour suivre l'efficacité de l'épuration.
- **Boues** : Mesure des matières sèches et leur composition en matières organiques et minérales, ce qui permet de surveiller le processus de digestion.
- **Boues du digesteur primaire** : Analyse mensuelle des AGV et du TAC pour assurer un bon fonctionnement de la digestion et une production de gaz stable.
- **Boues déshydratées** : Analyse des boues en sortie de centrifugeuse pour optimiser le dosage de polymère et la siccité.

En 2025, l'ERM s'est équipée d'un appareil permettant la réalisation d'analyses de DBO5 de manière simplifiée, plus rapide et plus fiable. Cette technologie réduit la consommation de réactifs, améliore la reproductibilité des résultats et facilite le travail de l'exploitation. L'outil donne entière satisfaction et renforce la qualité du suivi.

L'ERM effectue également ces analyses pour les STEP de Lully-Lussy et de Colombier-Cottens, en ajoutant des contrôles des composés azotés (NH4, NO2, NO3) en raison des spécificités des effluents traités.

Les résultats des analyses de l'ERM sont systématiquement comparés à ceux réalisés par la DGE, avec une concordance générale. Les résultats détaillés sont disponibles dans le tableau 3.5.2

Les boues déshydratées sont analysées deux fois par an par le laboratoire « Sol-Conseils » à Gland pour suivre l'évolution des rejets en métaux lourds, conformément aux exigences de la DGE.

Les micropolluants dans les eaux de rejet font l'objet de contrôles périodiques réalisés par la DGE, à raison de quatre échantillons par an, dont les résultats sont présentés dans le diagramme 3.5.3.

Depuis mai 2020, l'ERM réalise également l'échantillonnage et les analyses des eaux usées des entreprises de production de la Migros à Ecublens, conformément aux directives de la DGE.

Depuis 2022, l'ERM participe à un projet de surveillance des stupéfiants dans le canton de Vaud, en collaboration avec Addiction Suisse, l'Université de Lausanne et Unisanté. Les prélèvements ont commencé en janvier 2023.



3.4 Entretien des bâtiments et des aménagements extérieurs

Les travaux d'entretien des bâtiments, réalisés par des entreprises spécialisées en complément des tâches de nettoyage effectuées par le personnel d'exploitation et auxiliaire, se concentrent principalement sur les activités prévues par nos différents contrats d'entretien. Des contrôles périodiques OIBT sont également réalisés sur les installations électriques.

Les travaux de nettoyage et d'entretien des différents espaces, tels que les pelouses, la circulation et le parking, ont été assurés par les équipes d'entretien de l'Institution de Lavigny. La tonte des grandes surfaces est réalisée par les collaborateurs des « Parcs et promenades » de la Commune de Morges, qui prennent également en charge l'entretien des espaces verts périphériques Sud et Est de la STEP.

Afin d'améliorer le confort thermique dans les locaux administratifs et d'exploitation, la pose de films techniques anti-UV et anti-chauffe sur les vitrages a été effectuée. Ces films, offrant une forte réduction des apports solaires, visent à limiter la surchauffe intérieure lors des périodes de fort ensoleillement, notamment dans la salle de conférence où des températures proches de 40°C ont été mesurées en été. Cette mesure permettra un abaissement des températures (5 à 10°C), tout en conservant un bon apport en lumière naturelle et en contribuant à réduire les besoins en climatisation.

3.5 Tableaux et diagrammes

Le chapitre 3.5.1 montre que les paramètres mesurés restent globalement stables par rapport aux années précédentes. Les déchets issus du dégrillage ont augmenté, en lien avec un problème de la presse à déchets. Les volumes de fosses septiques traitées par les vidangeurs n'ont pas présenté de variation notable, et la consommation d'eau de la STEP est restée très stable sur l'année.

On constate une diminution des équivalents-habitants hydrauliques en lien avec la baisse de consommation d'eau déclarée par les distributeurs d'eau potable. Pour autant, le volume annuel traité est stable. On peut supposer que les pluies importantes de l'été 2025 ont limité la consommation d'eau d'arrosage et que ces mêmes pluies sont parvenues en partie à la STEP via les réseaux au séparatif imparfait.

Quelques déversements ont été observés en sortie de décanteur primaire, notamment lors des événements pluvieux exceptionnels du 30 juin et du 2 novembre. Ces épisodes ont entraîné des apports d'eaux usées supérieurs à la capacité de traitement de la STEP.



3.5.1 Paramètres d'exploitation

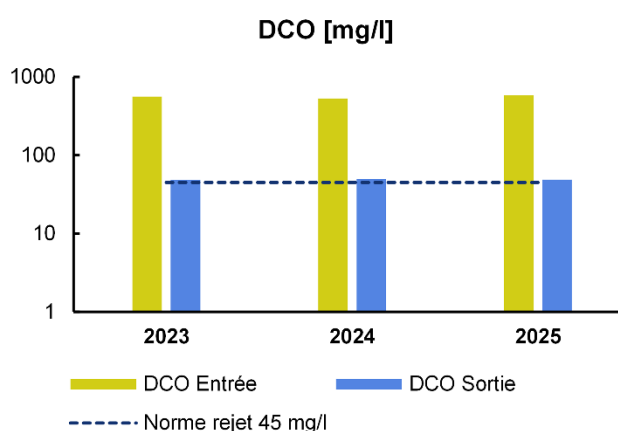
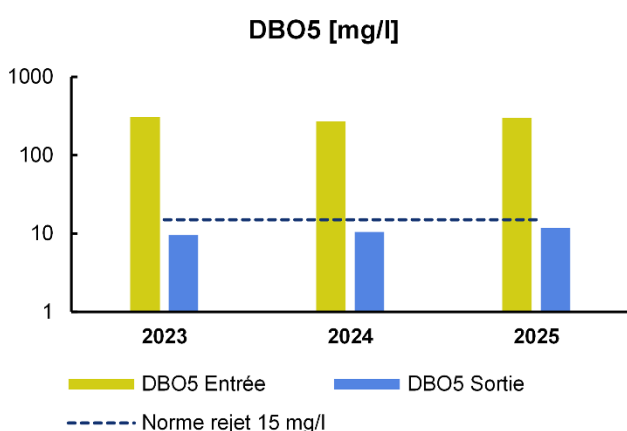
		2023	2024	2025
POPULATION				
Habitants recensés au 1 janvier, Communes « ERM »	Hab	40'819	41'157	41'204
Habitants recensés au 1 janvier, Communes « Abonnées »	Hab	269	279	269
Total Habitants recensés 01 janvier	Hab	41'088	41'436	41'473
Habitants hydrauliques ou « Equivalents-Habitants »	EH	34'249	54'898	51'140
Habitants hydrauliques raccordables mais non raccordés	EH	12	9	13
Total Habitants hydrauliques raccordés « ERM »	EH	34'237	54'889	51'127
Rapport « EH » raccordés / « EH » non raccordés	%	99.96%	99.98%	99.97%
PLUVIOMETRIE	mm	997.8	1'004.7	983.9
QUANTITES D'EAU				
Eau brute en entrée de STEP - Débit annuel	m³/an	4'240'126	4'190'497	4'000'217
Eau brute en entrée de STEP - Débit moyen journalier	m³/j	11'617	11'449	11'050
Eau épurée gravitairement (Décanteur primaire) - Débit annuel	m³/an	4'240'126	4'190'497	4'000'217
Eau déversée en sortie décanteur primaire - Débit annuel	m³/an	0	3'102	3'909
Eau épurée biologiquement (Bassins bio) - Débit annuel	m³/an	4'240'126	4'187'395	3'996'308
Eau épurée biologiquement (Bassins bio) - Débit moyen journalier	m³/j	11'617	11'441	11'039
QUANTITES DE DECHETS				
Déchets de dégrillage	to	22.85	28.26	33.88
Sable	to	5.6	5.8	5.0
QUANTITES DE BOUES				
Boues d'autres STEP	m³	0	0	0
Boues fraîches extraites - Quantité annuelle	m³/an	75'210	77'078	78'743
Boues fraîches extraites - Quantité journalière	m³/j	206	211	216
Boues en entrée de digestion - Sortie table égouttage	m³/an	21'759	21'958	20'092
Boues en sortie de digestion - Quantité annuelle	m³/an	19'638	20'708	19'246
Boues déshydratées - Sortie centrifugeuse	m³/an	2'213	2'299	2'181
QUANTITES DE VIDANGES DE FOSSES				
Vidanges de fosses septiques introduites en tête de STEP	m³/an	1'455	1'201	1'190
QUANTITES DE CHLORURE FERRIQUE				
Chlorure ferrique FeCl ₃ – 40% - Quantité annuelle	to/an	406	415	448
Concentration FeCl ₃ / m³ eau traitée biologiquement	g/m³	13.4	13.8	15.7
EAU				
Consommation issue du réseau public - Quantité annuelle	m³/an	8'164	7'342	7'983
	%	10.8%	10.2%	10.6%
Consommation issue du réseau interne (eau industrielle) - Q/an	m³/an	67'595	64'799	67'344
	%	89.2%	89.8%	89.4%
Total consommation eau STEP	m³/an	75'759	72'141	75'327
	%	100.0%	100.0%	100.0%
TRANSPORTS				
Nombre annuel de transports de bennes par sous-traitant ERM	nb	155	156	157
Km parcourus par les véhicules « ERM »	km	15'861	14'959	14'120



3.5.2 Analyses courantes sur les eaux et les boues

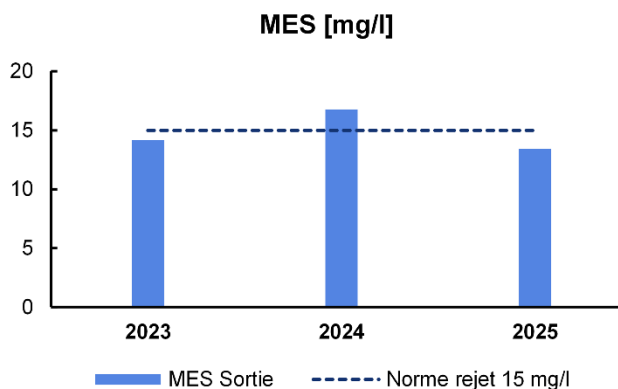
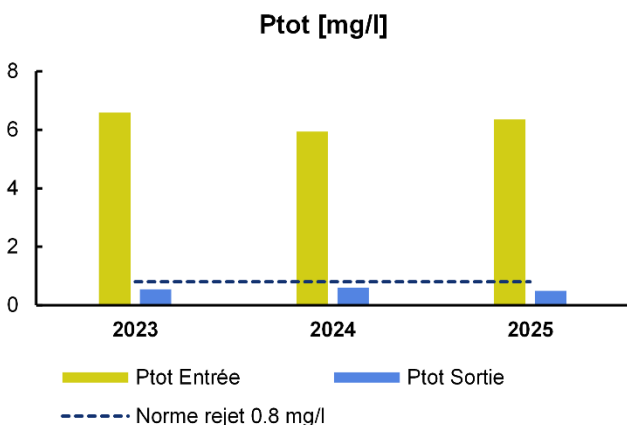
DBO₅ - DEMANDE BIOCHIMIQUE EN OXYGÈNE		2023	2024	2025
Eau brute	mg/l	306.7	270.6	297.8
Eau épurée (norme de rejet 15 mg/l)	mg/l	9.6	10.5	11.8
Rendement (norme du rendement minimal 90%)	%	96.6	95.9	96.0

DCO - DEMANDE CHIMIQUE EN OXYGÈNE		2023	2024	2025
Eau brute	mg/l	559.5	529.7	579.1
Eau épurée (norme de rejet 45 mg/l)	mg/l	48.3	49.4	48.9
Rendement (norme du rendement minimal 85%)	%	90.6	90.1	91.3



P_{TOT} - PHOSPHORE TOTAL		2023	2024	2025
Eau brute	mg/l	6.6	5.9	6.4
Eau épurée (norme de rejet 0.8 mg/l)	mg/l	0.5	0.6	0.5
Rendement (norme du rendement minimal 90%)	%	90.4	89.3	92.1

MES - MATIÈRES EN SUSPENSION		2023	2024	2025
Eau épurée (norme de rejet 15 mg/l)	mg/l	14.2	16.8	13.4





COMPOSITION DES BOUES DIGÉRÉES

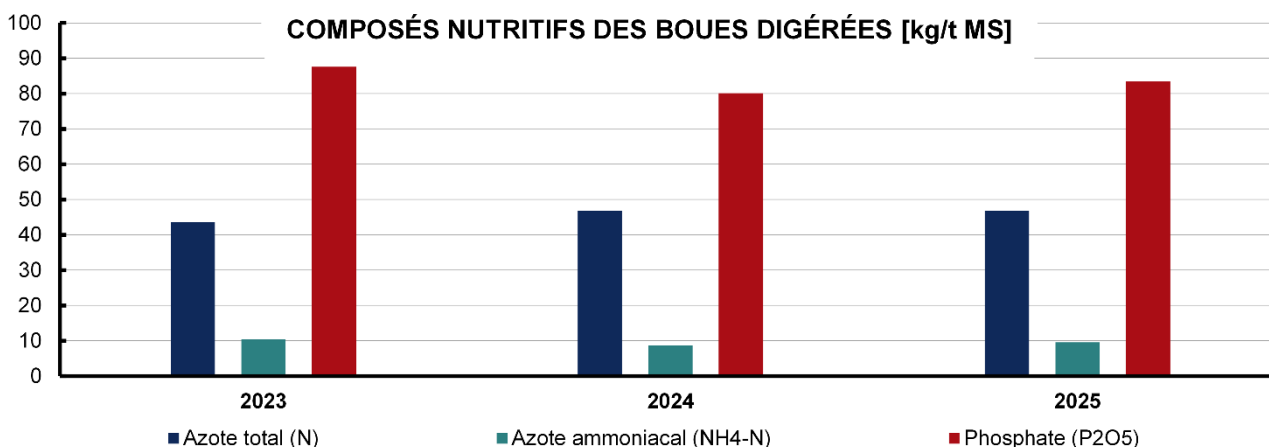
		2023	2024	2025
Matières sèches	%	3.0	3.2	2.9
Part de matière organique	%	59.2	55.2	60.1
Part de matière minérale	%	40.8	44.8	39.9

COMPOSÉS NUTRITIFS

		2023	2024	2025
Azote total (N)	kg/t MS	43.6	46.8	46.8
Azote ammoniacal (NH ₄ -N)	kg/t MS	10.4	8.7	9.6
Phosphate (P ₂ O ₅)	kg/t MS	87.6	80.1	83.4

AOX ET MÉTAUX LOURDS

		2023	2024	2025
AOX	g/t MS	226.5	140.0	200.0
Cadmium (Cd)	g/t MS	0.7	0.8	0.7
Chrome (Cr)	g/t MS	25.8	28.2	30.2
Cobalt (Co)	g/t MS	3.7	3.6	3.1
Cuivre (Cu)	g/t MS	360.3	342.2	337.2
Mercure (Hg)	g/t MS	0.4	0.3	0.4
Molybdène (Mo)	g/t MS	4.3	5.4	4.6
Nickel (Ni)	g/t MS	20.2	21.8	18.1
Plomb (Pb)	g/t MS	27.7	29.2	26.2
Zinc (Zn)	g/t MS	721.5	761.2	711.3



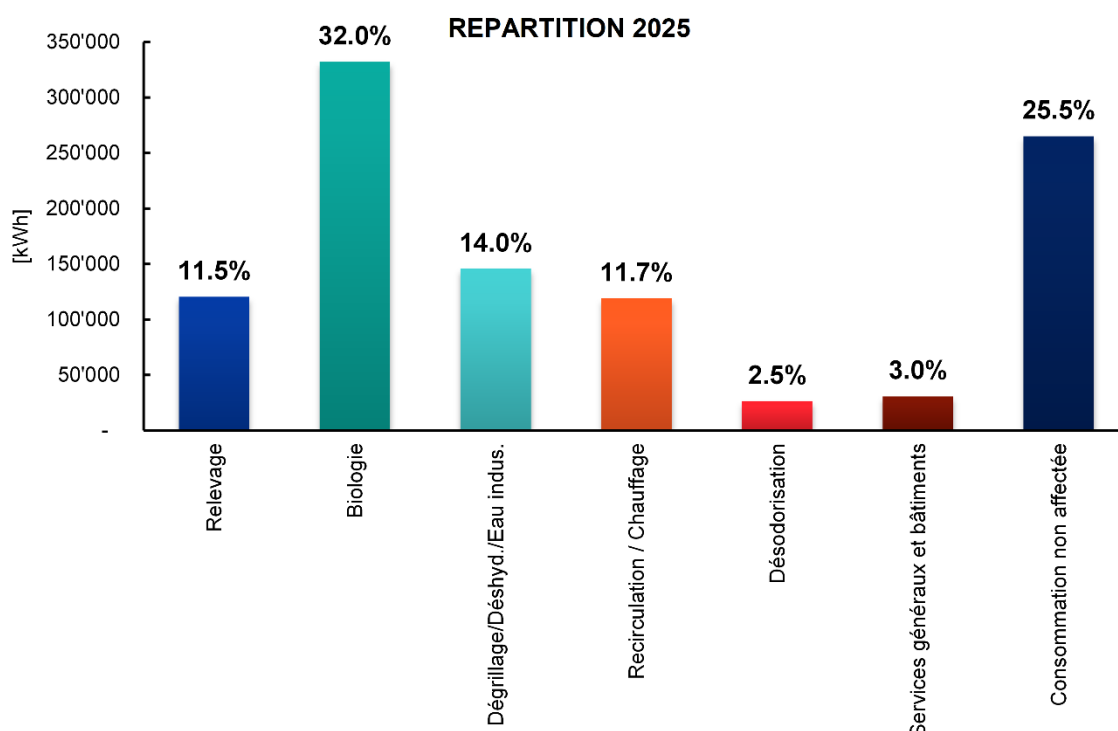
L'ensemble des paramètres mesurés demeure globalement stable par rapport aux années précédentes. En 2025, les résultats d'analyses du phosphore total (P_{tot}) et des matières en suspension (MES) se sont améliorés par rapport à l'année précédente. La DCO, en revanche, reste plus difficile à abattre : malgré un rendement d'élimination satisfaisant, la norme de rejet peine à être respectée.

Les analyses des boues déshydratées et des micropolluants constituent par ailleurs des indicateurs clés pour la Direction générale de l'environnement (DGE), en permettant un suivi statistique à l'échelle de l'ensemble des STEP vaudoises. Les résultats obtenus demeurent globalement stables.



3.5.4 Consommation d'électricité

		2023	2024	2025
Relevage des eaux & Décantation primaire	kWh	121'065	118'306	120'303
	%	11.7%	11.4%	11.5%
Épuration biologique	kWh	322'968	330'517	332'093
	%	31.4%	31.9%	32.0%
Dégrillage, déshydratation & Eau industrielle	kWh	142'320	145'872	145'520
	%	13.8%	14.1%	14.0%
Recirculation & Chauffage	kWh	123'297	120'430	118'817
	%	12.0%	11.7%	11.7%
Désodorisation	kWh	35'718	24'636	26'331
	%	3.5%	2.4%	2.5%
Services généraux et bâtiments	kWh	28'365	38'007	30'676
	%	2.8%	3.7%	3.0%
Consommation non affectée	kWh	254'914	256'950	265'028
	%	24.8%	24.8%	25.5%
Total général	kWh	1'028'647	1'034'718	1'038'768
	%	100.0%	100.0%	100.2%

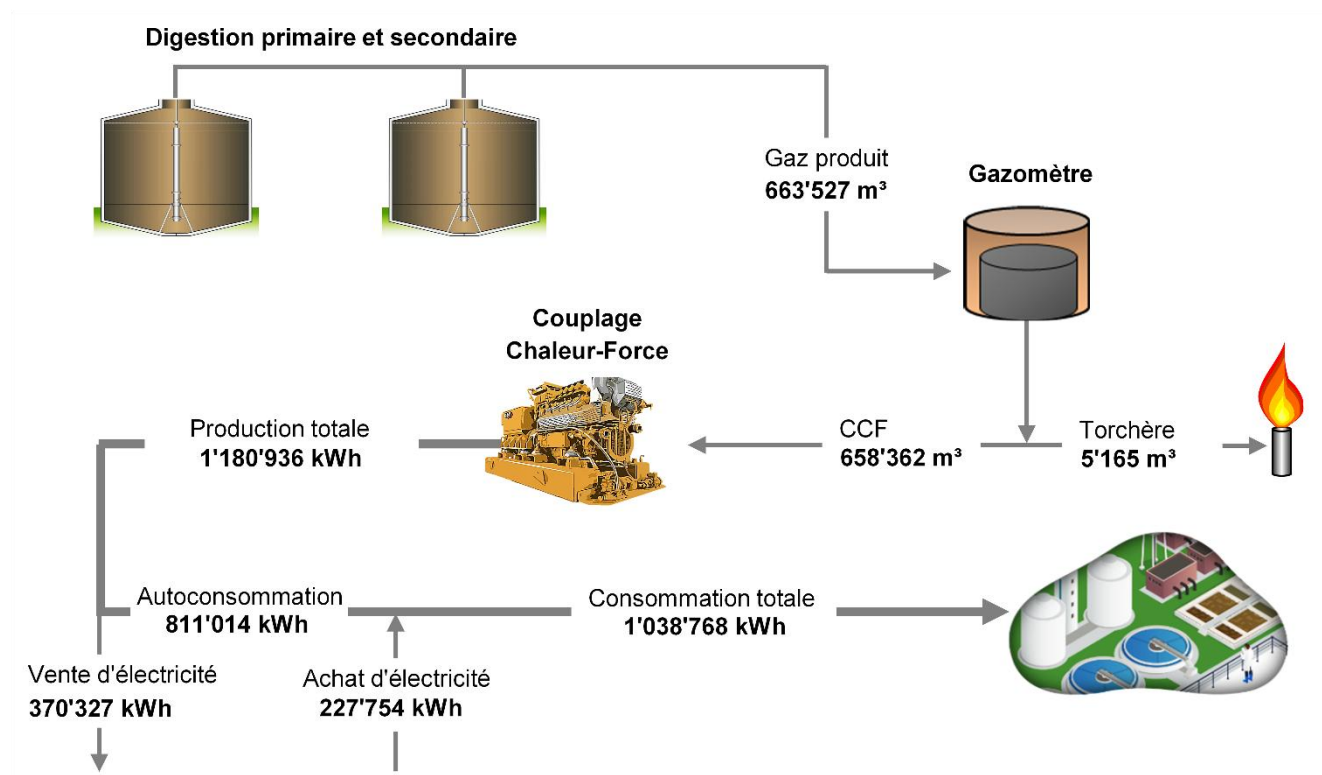




La consommation totale d'énergie de la STEP en 2025, ainsi que sa répartition entre les différents postes, restent similaires aux années précédentes. L'aération des bassins biologiques constitue le principal poste de consommation, suivie du prétraitement, des équipements de la filière boues, du relevage, puis des autres installations.

Les recherches et simulations concernant la consommation non affectée ont été approfondies. Des pinces ampèremétriques et un compteur ont été installés en fin 2025 à un emplacement stratégique. Les résultats seront présentés dans le rapport de gestion 2026. Les premières observations indiquent que la biologie, et plus particulièrement les surpresseurs générant l'air, seraient à l'origine de la différence notable, probablement en raison de la vétusté des installations électriques et des méthodes de comptage précédemment utilisées.

3.5.5 Couplage Chaleur-Force – CCF



La production et l'utilisation du biogaz pour la production d'énergie sont restées stables en 2025. La valorisation du biogaz reste satisfaisante, malgré quelques pannes mineures du CCF et de ses composants électromécaniques, ainsi que des opérations de maintenance ponctuelles. Ces indisponibilités représentent quelques dizaines d'heures sur près de 6 700 heures de fonctionnement, ce qui est négligeable et conforme aux attentes.

Durant ces périodes, un recours exceptionnel à la torchère pour brûler le biogaz a été nécessaire. Le volume de biogaz torché représente moins de 1 % de la production totale.



GAZ DE DIGESTION		2023	2024	2025
Production annuelle quantifiable *	m ³	641'751	673'016	663'527
Utilisé par le couplage chaleur-force (CCF)	m ³	627'651	661'677	658'362
	%	97.8%	98.3%	99.2%
Brûlé par la torchère	m ³	14'100	11'339	5'165
	%	2.2%	1.7%	0.8%
Gaz produit pour 1 m ³ de boue fraîche extraite	m ³	8.53	8.73	8.43
Boue fraîche extraite	m ³	75'210	77'078	78'743
Gaz produit pour 1 tonne de matière organique	m ³	516	565	630
Matière organique produite	to	1'243	1'192	1'053
ELECTRICITE		2023	2024	2025
Consommation				
Autoconsommation	kWh	0	791'794	811'014
Achat	kWh	1'028'647	242'924	227'754
Consommation totale	kWh	1'028'647	1'034'718	1'038'768
Production				
Autoconsommation	kWh	0	791'794	811'014
Vente	kWh	1'111'274	349'098	370'327
Production totale **	kWh	1'111'274	1'141'126	1'180'936
APPOINT EN GAZ NATUREL		2023	2024	2025
Utilisé par la chaudière à gaz	m ³	2'416	651	648
COUPLAGE CHALEUR-FORCE		2023	2024	2025
Heures de service	h	6'588	6'689	6'905
Moyenne journalière	h	18.1	18.3	18.9

Remarques :

* Le volume de gaz rejeté par les soupapes de sécurité n'est pas quantifiable.

** Données issues des relevés du GRD, présentant un écart minime d'environ 0,03 % par rapport aux données issues de la supervision de l'ERM.

En 2025, le taux de couverture électrique de la STEP a atteint en moyenne 108 %, ce qui signifie que la production a couvert l'intégralité de la consommation et généré 8 % d'électricité supplémentaire. La STEP produit donc davantage d'électricité qu'elle n'en consomme.

Le taux réel d'autoconsommation, prenant en compte l'intermittence du CCF et les variations de consommation, se situe à 68 %. Plus des deux tiers du temps, la STEP n'a pas eu besoin d'acheter d'électricité sur le réseau et a pu même vendre une partie de sa production excédentaire.

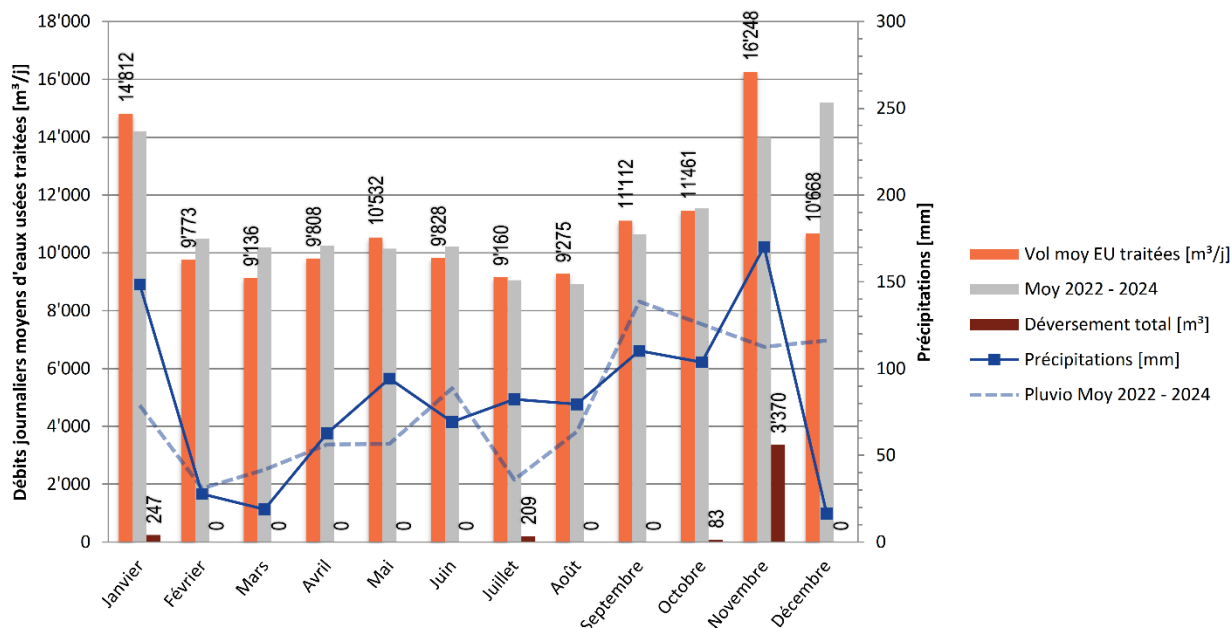


3.5.6 Tableaux de bord annuels 2025

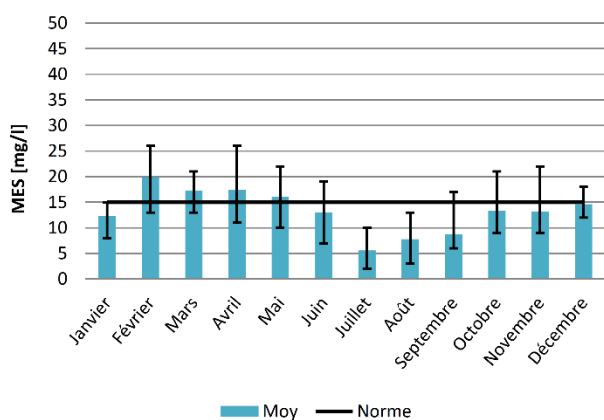
Tableau de bord annuel

2025

Volume des eaux usées traitées

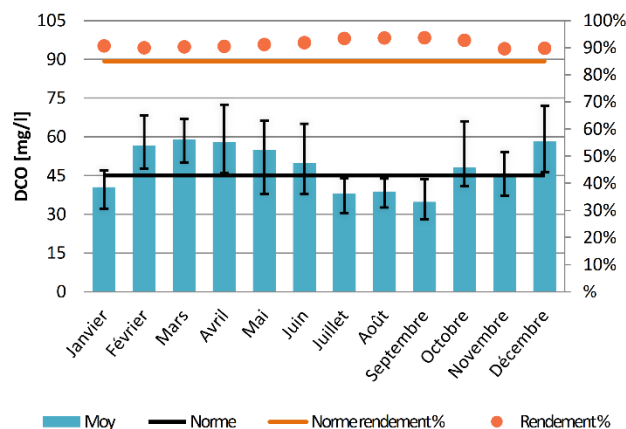


MES



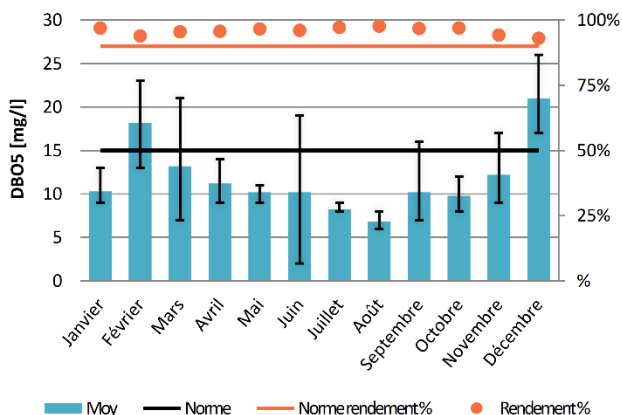
MES = Matières en suspension

DCO



DCO = Demande chimique en oxygène

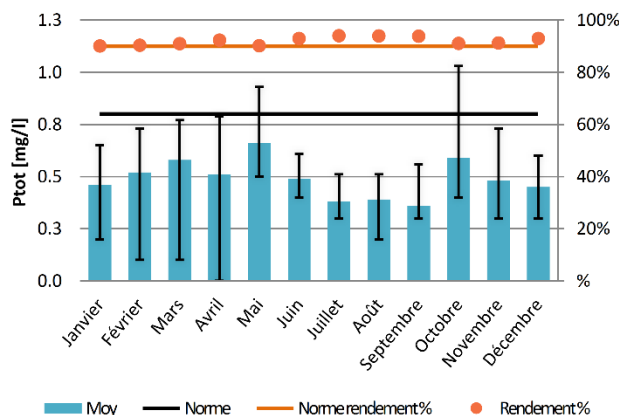
DBO5



MES = Matières en suspension

DBO5 = Demande biochimique en oxygène en 5 jours

Ptot



DCO = Demande chimique en oxygène

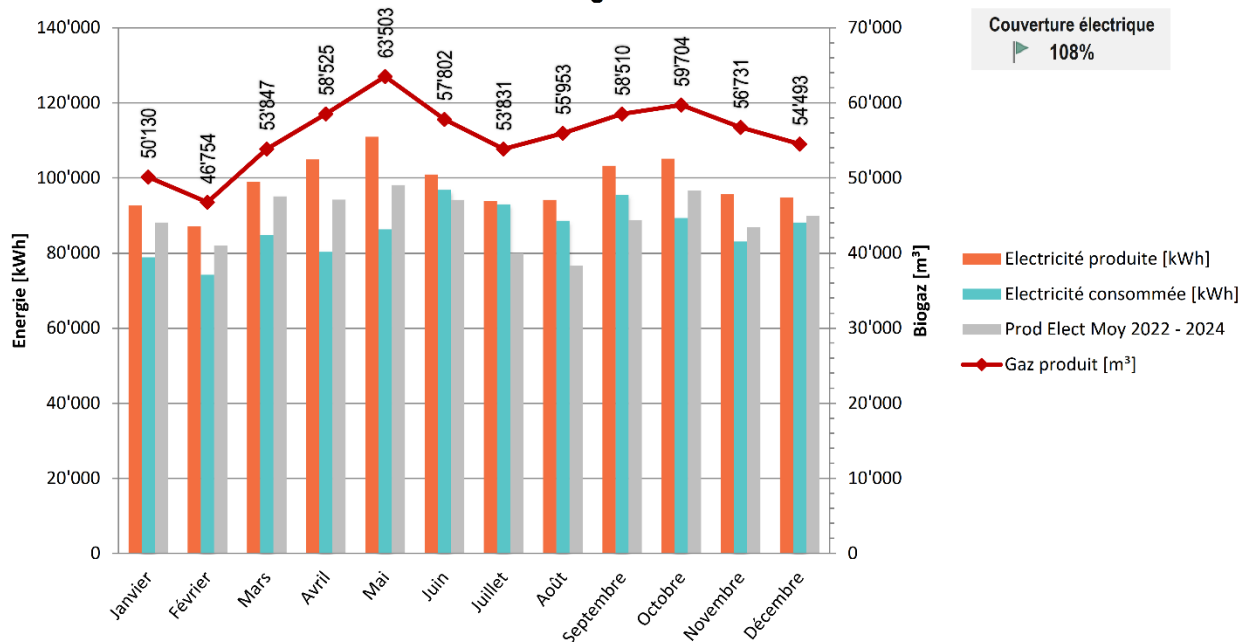
Ptot = Phosphore total



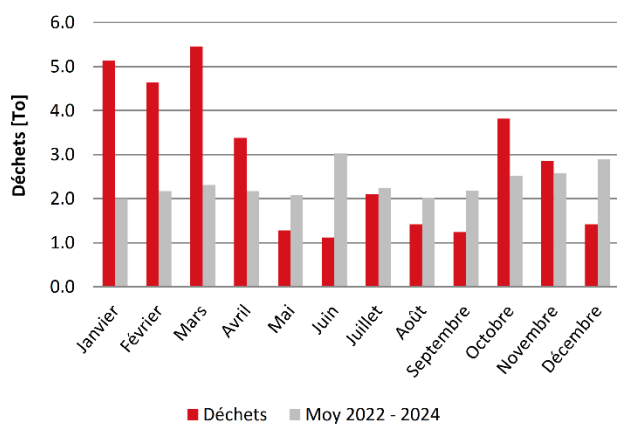
Tableau de bord annuel

2025

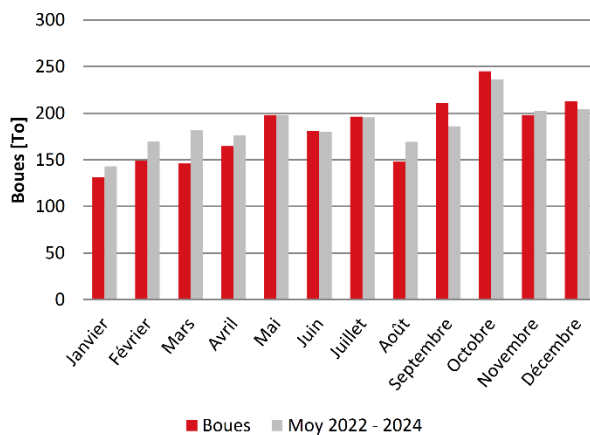
Energie et Gaz



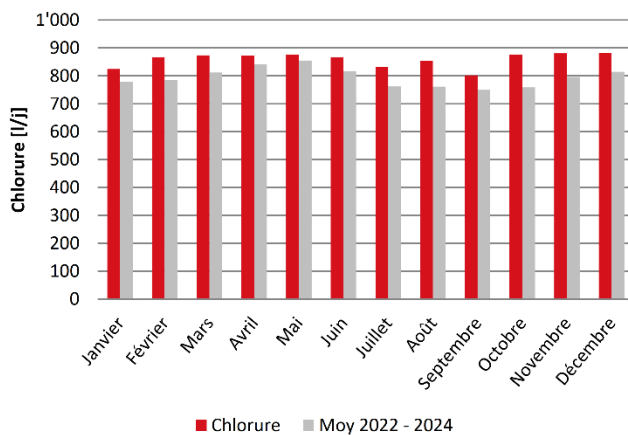
Déchets de dégrillage



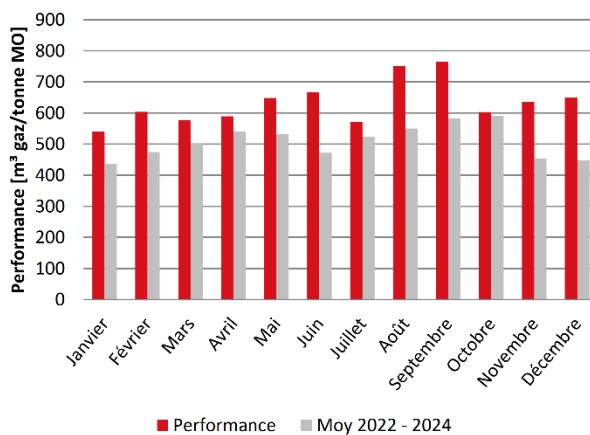
Boues déshydratées



Chlorure ferrique



Performance de la méthanisation

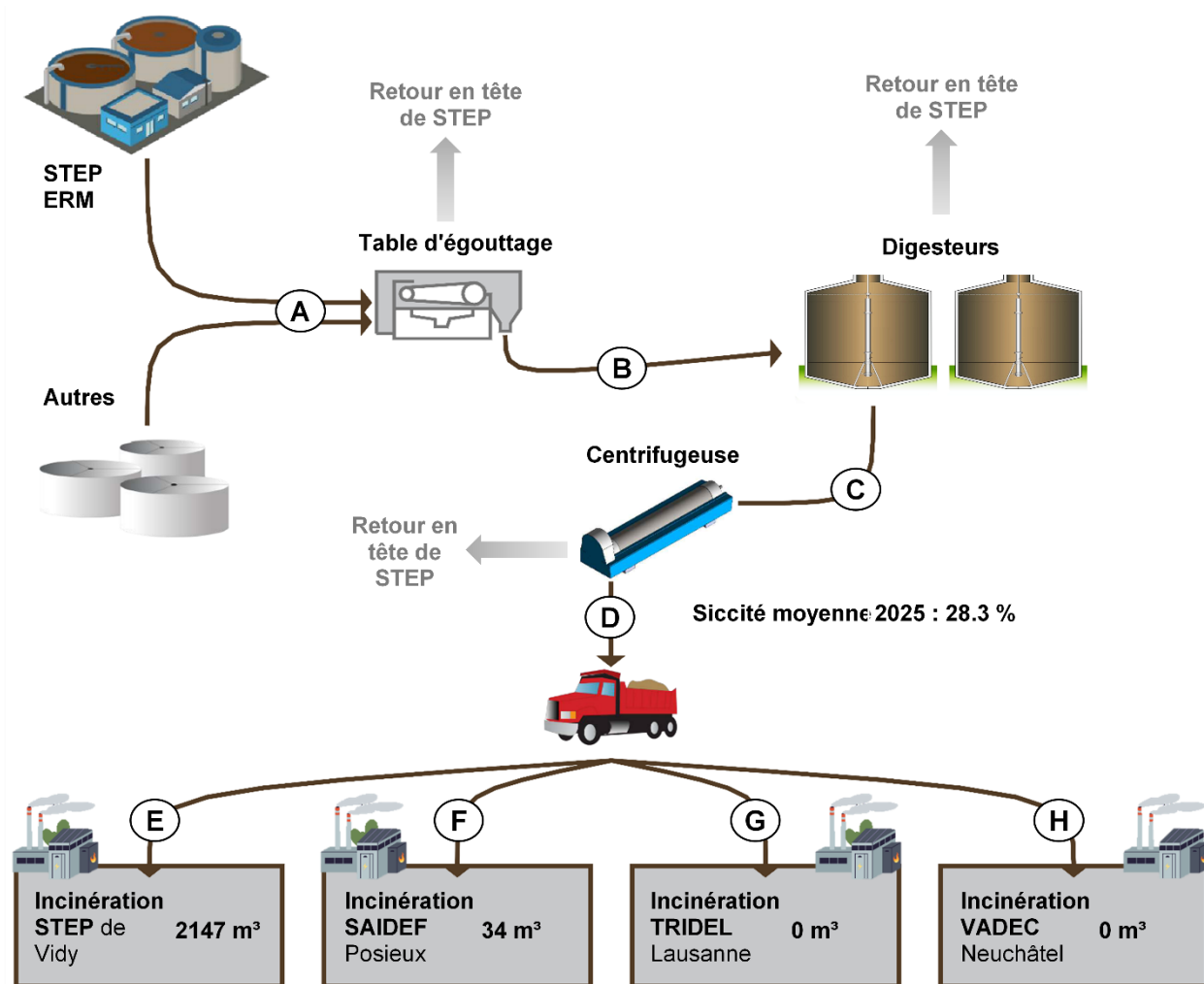




3.6 Boues d'épuration

3.6.1 Préambule

Depuis 2008, avec l'interdiction de la valorisation des boues d'épuration en agriculture, celles-ci sont considérées comme des déchets et doivent être éliminées par incinération. Le schéma suivant montre les quantités extraites, produites et leur destination à chaque stade de transformation.



Emplacements → Années ↓	A*			B	C	Boues déshydratées m³ (avant toute manutention)				
	Boues liquides m³		Total			D	E	F	G	H
	STEP ERM	Autres STEP								
2023	75'210	0	75'210	21'759	19'638	2'213	2'213	0	0	0
2024	77'078	0	77'078	21'958	20'708	2'299	1'987	312	0	0
2025	78'743	0	78'743	20'092	19'246	2'181	2'147	34	0	0

Remarque

* Le débitmètre mesure la somme des boues liquides traitées, la part ERM est obtenue en déduisant l'apport de boues provenant d'autres STEP.



3.6.2 Incinération

Jusqu'en 2024, la coordination générale de l'élimination des boues était assurée par Valorsa SA, organisme responsable de la gestion des déchets des 95 Communes actionnaires réparties sur cinq districts du périmètre ouest-vaudois.

A partir de mi-février 2025, la convention liant le périmètre de gestion des déchets de Valorsa SA à l'incinérateur de la STEP de Vidy (EPURA SA) est entrée en vigueur. Dans ce cadre, EPURA SA a repris les activités auparavant assurées par Valorsa SA, comprenant la planification et la coordination du calendrier d'élimination des boues, ainsi que le choix des destinations d'incinération en fonction des capacités disponibles et des contraintes opérationnelles des différentes filières de traitement.

En 2025, les boues produites par l'ERM ont été majoritairement acheminées vers la STEP de Vidy à Lausanne pour incinération. Toutefois, pour des raisons techniques sur le site de Vidy, une partie des boues a dû être redirigée temporairement vers d'autres installations durant la période estivale, afin de garantir la continuité du traitement.

3.6.3 Places de stockage des boues

Pour mémoire, lorsque les boues d'épuration étaient épandues dans les champs, l'ERM disposait de deux places de stockage, respectivement sur les territoires de la Commune d'Echichens et de la Commune de Yens.

Depuis l'interdiction de la valorisation des boues en agriculture en 2008, ces places de stockage ont perdu leur utilité pour l'ERM. Ainsi, une installation a été restituée à la Commune d'Echichens en 2017. Quant à la seconde, elle est à la disposition de la Commune de Yens depuis 2009.

Cette place de stockage faisait l'objet d'une servitude de droit de superficie entre l'ERM et la Commune de Yens signée en 1995. Prévue pour une durée de 30 ans, la servitude devait s'éteindre le 31 décembre 2025 et mentionnait : « A l'extinction de ce droit, les constructions et installations fixes feront retour à la Commune de Yens. Toutefois, la Commune de Yens se réserve le droit de demander à charge de la superficière, la remise en état initial, de tout ou partie des terrains équipés de constructions et d'installations fixes ». Considérant que les constructions en place sont utiles à la Commune de Yens, mais que leur pérennité n'est pas garantie, une convention d'extinction de droit de superficie a été établie. Cette convention tient compte d'une participation dégressive de l'ERM, durant 15 ans, aux éventuels frais de démolition de tout ou partie des constructions.



3.7 Exploitation des STEP de Colombier-Cottens et de Lully-Lussy

Pour rappel, le personnel d'exploitation de l'ERM assure le suivi et l'exploitation des STEP de Colombier-Cottens et de Lully-Lussy.

Les résultats d'exploitation et les tableaux de bord annuels concernant ces deux STEP se trouvent en annexes du présent rapport, respectivement au chapitre 9 pour la STEP de Colombier-Cottens et au chapitre 10 pour la STEP de Lully-Lussy.



4. RÉSEAU DE COLLECTEURS ET STATIONS DE RELEVAGE



Crue de la Morges au niveau du pont-tuyau de la Morgette le 2 novembre 2025



4.1 Tâches administratives

- Relations avec diverses entités et propriétaires.
- Suivi des mises à l'enquête touchant le réseau ERM, 27 enquêtes (36 en 2024).
- Planification, mise à jour de la base de données du SIT et du PGEEi ainsi que publication des données sur « CartoJuraLéman ».
- Diffusion des données ERM sur la plateforme de l'ASIT, 471 demandes dont 185 avec données (446 demandes dont 190 avec données en 2024).
- Suivi de la modélisation du réseau ainsi que des campagnes de débits dans le bassin versant de l'ERM et sur la Commune de Hautemorges.

4.2 Travaux du réseau et des STREL liés aux préavis ERM

4.2.1 Crédits accordés en 2025

- Aucun crédit concernant le réseau n'a été demandé au Conseil intercommunal de l'ERM en 2025.

4.2.2 Travaux terminés, réceptionnés et décomptés en 2025

Communes territoriales	Préavis	Crédit
Morges	Préavis N° 02/2023 pour la réhabilitation de la STREL de la « Piscine » et la reconstruction de sa conduite de refoulement sur la Commune de Morges	CHF 287'000.-- TTC
Chigny et Morges	Préavis complémentaire N° 04/2022 au préavis N°05/2018 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les Communes de Chigny et de Morges	CHF 520'000.-- TTC
Chigny et Morges	Préavis complémentaire N° 04/2023 aux préavis N° 04/2022 et N° 05/2018 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les Communes de Chigny et de Morges	CHF 1'186'000.-- TTC



4.2.3 Travaux en cours en 2025

Communes territoriales	Préavis	Crédit
Lonay	Préavis N° 01/2013 pour la réhabilitation et la reconstruction du collecteur d'eaux usées ERM « Flon, N° 90 » à Lonay	CHF 235'000. -- TT
Chigny et Morges	Préavis N° 05/2018 pour la construction d'un nouveau collecteur de l'Eglantine à la Prairie sur les Communes de Chigny et de Morges	CHF 1'554'000. -- TTC
Morges	Préavis N° 03/2021 réhabilitation et déplacement du collecteur « Centre, N°60 » sur la Commune de Morges	CHF 166'000. -- TT

4.2.4 Avancement des études en cours en 2025

Étude du raccordement de Hautemorges sur le bassin versant de l'ERM

Suite à la demande de la Commune de Hautemorges de raccorder les localités d'Apples, de Pampigny, de Reverolle et de Sévery à l'ERM, une étude du réseau des collecteurs et des STREL s'est terminée en mars 2025.

A ce titre, différentes variantes de raccordement ont été évaluées selon plusieurs scénarios. La vérification des débits supplémentaires annoncés par la Commune de Hautemorges et des capacités des ouvrages de l'ERM a été effectuée.

Les conclusions de cette étude ont été communiquées au Conseil intercommunal le 25 juin 2025.

Projet pilote de cadastre des rejets industriels avec la DGE sur les Communes d'Echandens et d'Ecublens

Les effluents des entreprises sont particuliers en raison de leur nature spécifique ainsi que de leur quantité et peuvent avoir des impacts non négligeables sur les ouvrages d'évacuation des eaux, voire perturber le fonctionnement des stations d'épuration (STEP).

Dans le bassin versant de l'ERM, ces effluents industriels sont peu connus et leurs impacts sur les installations intercommunales sont difficiles à maîtriser. C'est pourquoi le Comité de direction de l'ERM a répondu favorablement à la proposition de la Direction générale de l'environnement (DGE) de participer à un projet pilote de cadastre des rejets industriels. Un tel cadastre vise à atteindre les objectifs suivants :

- assurer un bon fonctionnement de la STEP ainsi que des ouvrages d'évacuation des eaux et une bonne maîtrise des eaux à traiter, tant du point de vue qualitatif que quantitatif ;
- répartir les coûts de fonctionnement selon le principe du pollueur-payeur ;
- améliorer les échanges entre les STEP, les autorités et les entreprises.



Le sous-bassin versant retenu pour ce projet pilote est celui de la STREL du Brizet, situé sur les territoires des Communes d'Echandens et d'Ecublens. Ce secteur abrite plusieurs sites industriels d'intérêt et illustre de manière représentative les défis susceptibles d'être rencontrés dans un tel projet.

L'étude a démarré en fin d'année 2025 et une sélection de quarante entreprises a été retenue pour une visite ou un contact téléphonique, en vue d'établir un état des lieux.

Etude préliminaire du PGEE 2.0

Voir chapitre n°4.4

4.3 Travaux du réseau et des STREL liés au budget

4.3.1 Réseau des collecteurs

Dans le cadre de l'entretien annuel 2025, un total de 12'550 mètres (7'500 en 2024) de canalisations ont été curées et visionnées sur les Communes de Morges, Lonay et Préverenges.

D'autres contrôles par vidéo, des curages et des pompages ont été effectués, suite à de nouvelles constructions, à des problèmes de racines ou d'inondation sur le territoire de Bussy-Chardonney et dans les Communes de Yens, Vaux-sur-Morges, Vufflens-le-Château, Tolochenaz, Denges, Echandens et Préverenges.

Huit regards ont été réparés à Echichens, Tolochenaz, Morges et Préverenges.

Deux épisodes d'inondations ont été recensés en 2025, les 30 juin et 2 novembre. Bien que leurs impacts aient été moins importants qu'en 2024, l'ERM a dû intervenir afin de limiter les dysfonctionnements. Les collecteurs et les stations de pompage des Communes de Vaux-sur-Morges, Chigny, Tolochenaz, Morges, Préverenges, Denges et Echandens ont été particulièrement touchés. Des embâcles constitués de bois ont été évacués en urgence au droit du pont-tuyau de la Morgette afin de réduire le risque de débordement de la Morges.

Un déversement a été constaté sur le secteur de la Morgette, consécutif à l'obstruction du déversoir. L'inspection a mis en évidence la présence de bois et de morceaux de canalisation ayant généré un bouchon dans l'ouvrage. L'ERM est intervenue pour procéder au dégagement de l'obstruction et a rétabli le fonctionnement hydraulique normal du collecteur ainsi que du déversoir.

Lors de la campagne d'entretien 2025, la présence d'un bloc en béton a été constatée dans le collecteur « Autoroute, n°87 ». Ce dernier, emporté à la suite de travaux réalisés en amont, a provoqué une obstruction partielle du collecteur. Plusieurs interventions ont été nécessaires afin de procéder à son extraction. Les coûts liés à ces opérations ont été intégralement pris en charge par l'entreprise responsable de l'obstruction.



Des racines ont provoqué l'obstruction du collecteur « Plage A II, n°83 », en amont de la station de pompage de Croix-de-Rive. Les racines ont été retirées du collecteur et la chambre d'accès située en amont a été réhabilitée.

Le collecteur « Ceinture Nord-Ouest, n°94 » a également nécessité une attention toute particulière suite à une nouvelle construction, une obstruction et une pollution.

Les travaux au chemin de la Mottaz ont été achevés. Une conduite d'eau de source, alimentant une parcelle voisine, touchée lors des travaux de l'ERM, a été rétablie.

4.3.2 Stations de relevage (STREL) - 19 installations ERM

En 2025, six interventions en urgence ont eu lieu pour déboucher les pompes des stations de pompage suivantes :

- Combaz (1 intervention)
- Brizet (1 intervention)
- Reculan (1 intervention)
- Croix-de-Rive (2 interventions)
- Pont de Vaux (1 intervention)

Ce nombre est en réduction par rapport à 2024, où onze interventions avaient été réalisées. En dehors de ces interventions urgentes, l'entretien régulier des stations a été effectué et la majorité d'entre elles fonctionnent à entière satisfaction.

Le contrôle OIBT a été effectué dans six stations de pompage, soit à Vaux 2000, à Pont de Vaux, au Stand, à la Piscine, à la Venoge et au Vorzy.

D'autres interventions ont été exécutées également durant l'année, soit :

Stations de la Blancherie, du Bluard et du Parc

Démantèlement des compensateurs d'énergie réactive défectueux et obsolètes.

Station du Parc

Réparation des tôles de protection entre le local d'arrivée d'eaux usées et le local technique ainsi que la barrière dans la fosse de relevage.

Station du Brizet

Un nouveau rail pour le palan a été posé et la toiture de la station a été refaite.

Stations de la Combaz et du Vorzy

Le contrôle et la réparation des déshumidificateurs ont été réalisés suite à une forte consommation d'électricité.

Station de la Combaz

Installation d'une ventouse (appareil hydromécanique qui régule l'air), à l'intérieur de la station de pompage. Elle a pour but de prévenir les coups de bélier, ou des pertes de charge et d'améliorer l'efficacité. Dernier entretien de



la forêt consécutif au défrichage temporaire réalisé dans le cadre des travaux de 2022.

Station de Croix-de-Rive

Automatisation de la ventilation et mise en conformité du saut de loup, faisant suite à l'inondation de la station survenue en 2023, conformément aux exigences de l'ECA.

Stations du Curbit, de la Taudaz et de la Venoge

Les sondes de niveau ont été changées.

Station de la Piscine

Une ventilation a été installée et une grille de ventilation a été posée sur la porte d'entrée.

Station de Pont de Vaux

Une révision complète de la pompe n°2 a été effectuée et le moteur de la pompe n°1 a dû être révisé en raison d'une forte sollicitation et d'une surchauffe.

Station de Reculan

La création d'un nouvel accès à la fosse, équipé d'une échelle, s'est avérée nécessaire afin de garantir la sécurité lors des opérations d'entretien régulières.

Station du Sout

La révision et le remplacement des moteurs des deux pompes ont été effectués au cours de l'année afin d'optimiser leur fonctionnement.

Station de Vaux 2000

Le remplacement des deux pompes a été nécessaire en raison d'une usure importante. Ce remplacement a également permis une réduction importante de la consommation électrique.

4.3.3 Stations de relevage (STREL) - 4 installations privées

L'ERM est responsable d'entretenir quatre stations privées, dont trois situées à Vufflens-le-Château (Brullion, Sorecort, Fontenailles) et une à Lully (Lully-Boiron).

Station du Brullion

Plusieurs coupures de communication sont intervenues durant l'année suite à la perte du réseau GSM.

Station de Lully-Boiron

Le tableau électrique a été modifié suite au contrôle OIBT.



4.4 Plans généraux d'évacuation des eaux

Le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) constitue l'outil officiel de planification en matière d'évacuation et d'épuration des eaux. Il s'agit d'un plan et de rapports d'état qui sont amenés à évoluer en fonction de l'évolution des bassins versants et de la mise en œuvre des mesures prévues sur les ouvrages (collecteurs, STREL et STEP).

Actuellement, il y a lieu de distinguer le plan général d'évacuation des eaux intercommunal (PGEEi) de l'ERM, des PGEE des communes membres. Le premier se concentre sur le réseau intercommunal d'eaux usées et les seconds sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux claires des communes.

Etude préliminaire du PGEE 2.0

La Direction générale de l'environnement (DGE) mène une démarche intitulée « PGEE 2.0 ». Dans ce cadre, l'ERM fait partie des entités pilotes sélectionnées par la DGE pour établir les futures directives et le cahier des charges cantonaux.

Les questions relatives à l'organisation, à la gouvernance et au financement du PGEE 2.0 sont étudiées, dans le cadre d'une étude préliminaire, afin de définir clairement le périmètre, les objectifs et les conséquences de cette nouvelle génération de PGEE dans le bassin versant de l'ERM.

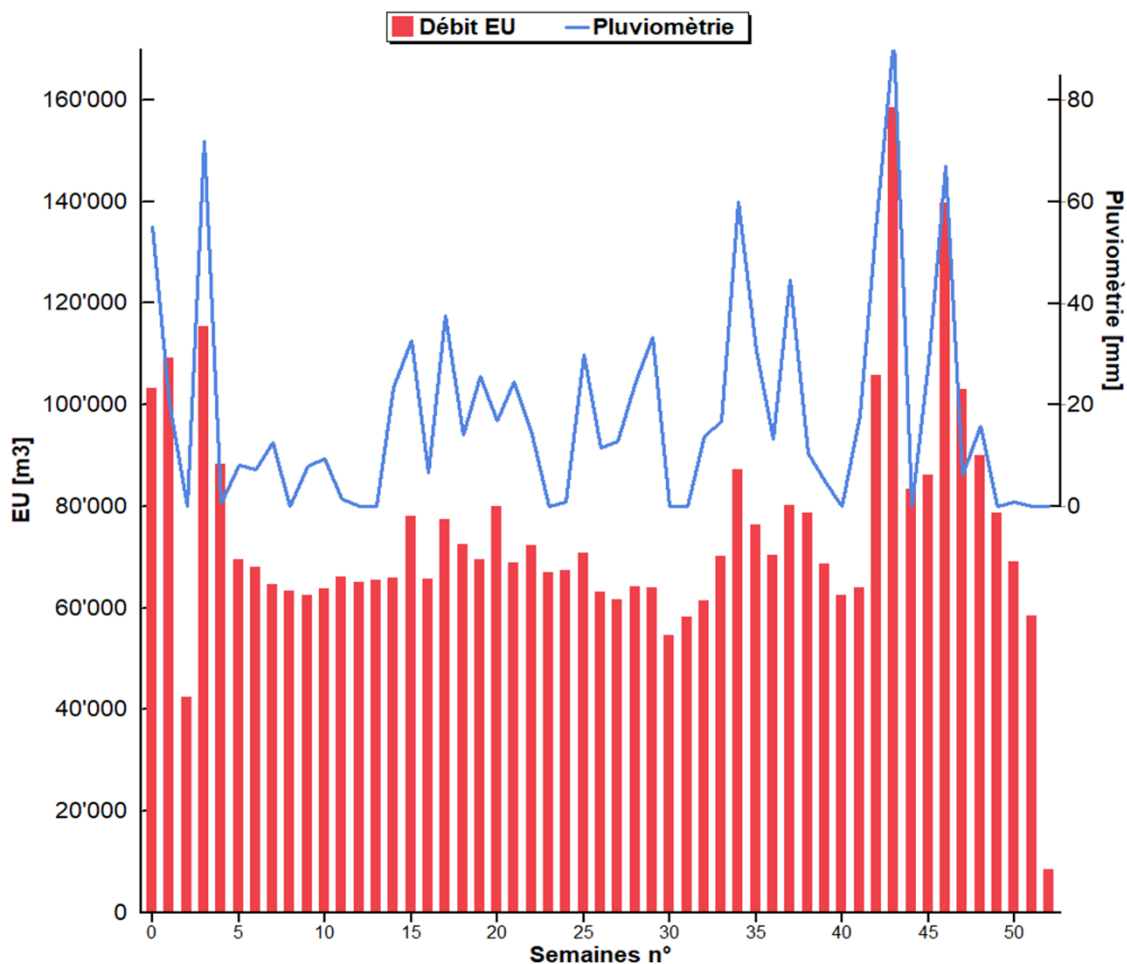
Les rencontres avec l'ensemble des communes pour établir l'état des PGEE communaux se sont tenues fin 2025 et l'analyse des données se poursuivra en début d'année 2026.

Sur cette base, les communes membres pourront se positionner quant à une participation de notre association en tant que pilote.



4.5 Tableaux et diagrammes du bassin versant

4.5.1 Débits effectifs / Pluviométrie



Années	Pluviométrie [mm]	Débits en entrée STEP [m ³ /an]
2022	997.8	4'240'126
2023	1'004.7	4'190'497
2025	983.9	4'000'217

En 2025, la pluviométrie enregistrée à la STEP a été globalement conforme aux moyennes saisonnières, avec toutefois quelques épisodes remarquables. Le mois de novembre se distingue par son cumul de précipitations, supérieur à la moyenne saisonnière dans la région.

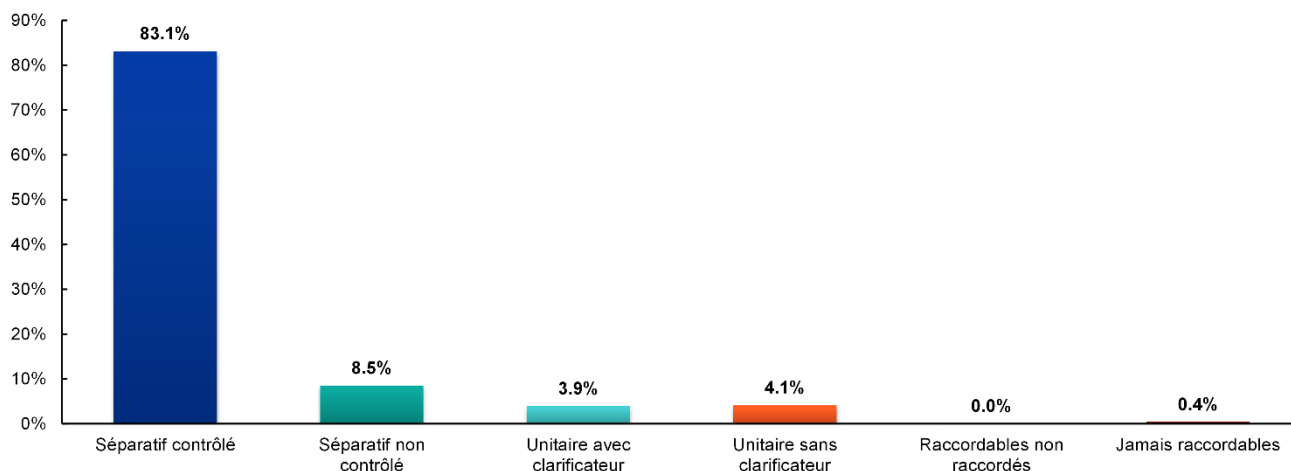
Ces événements pluvieux exceptionnels ont généré des apports soudains d'eaux pluviales vers la STEP, dépassant ponctuellement la capacité d'évacuation du réseau et entraînant des déversements.



4.5.2 Nature des raccordements

COMMUNES MEMBRES	Raccordés séparatif			Raccordés unitaire			Total Raccordés ERM	Raccordables mais non raccordés	Total raccordés et potentiellement raccordables	Jamais raccordables	Total général
	Contrôlé	Non contrôlé	Total	Avec clarificateur	Sans clarificateur	Total					
CHIGNY	418	0	418	0	0	0	418	2	420	0	420
CLARMONT	226	0	226	0	0	0	226	0	226	2	228
DENENS	722	0	722	0	0	0	722	0	722	20	742
DENGES	1'591	131	1'722	0	115	115	1'837	0	1'837	0	1'837
ECHANDENS	2'667	203	2'870	0	128	128	2'998	0	2'998	6	3'004
ECHICHENS	2'003	0	2'003	0	0	0	2'003	0	2'003	20	2'023
ECUBLENS	2'504	13	2'517	0	1	1	2'518	1	2'519	1	2'520
HAUTEMORGES	406	0	406	0	0	0	406	0	406	16	422
LONAY	2'356	100	2'456	0	275	275	2'731	0	2'731	2	2'733
MORGES	12'256	2'945	15'201	1'619	895	2'514	17'715	0	17'715	0	17'715
PREVERENGES	5'273	0	5'273	0	0	0	5'273	0	5'273	0	5'273
TOLOCHENAZ	1'589	133	1'722	0	212	212	1'934	0	1'934	0	1'934
VAUX	171	0	171	0	0	0	171	0	171	14	185
VUFFLENS-LE-CHÂTEAU	838	0	838	0	0	0	838	0	838	0	838
YENS	1'304	0	1'304	0	97	97	1'401	10	1'411	91	1'502
SOMME	34'324	3'525	37'849	1'619	1'723	3'342	41'191	13	41'204	172	41'376
COMMUNES ABONNEES											
Lully	12	0	12	0	0	0	12	0	12	0	12
Saint-Sulpice	257	0	257	0	0	0	257	0	257	0	257
SOMME	269	0	269	0	0	0	269	0	269	0	269
TOTAUX ERM	34'593	3'525	38'118	1'619	1'723	3'342	41'460	13	41'473	172	41'645

RÉPARTITION DE LA NATURE DES SYSTÈMES DES RÉSEAUX COMMUNAUX



L'état et la nature « séparatif / unitaire » des raccordements des populations des communes de l'Association sont issus des informations fournies par les communes pour l'établissement des « Clés de répartition du budget 2026 ».



4.5.3

Population / Consommation / Equivalents-habitants

EDITION 03.07.2025 / DM

CLES DE REPARTITION DU BUDGET 2026

DEFINITION DES EQUIVALENTS-HABITANTS PRIS EN COMPTE
VOIR STATUTS de l'ERM - révision 2022 : ANNEXE II / Pages 9 à 11

DONNEES DES COMMUNES - ANNEE BASE 2024

	Hab	Nbre habitants raccordés & raccordables	Eau potable consommée	Total des majorations des consommées	Total des majorations des minorations	Eau potable théorique consommée	Equivalents-habitants hydrauliques réels	EH réels	Coefficient de pénalité	Eau usée théorique traitée STEP	Eau claire fontaines traitée STEP	EU & EC théorique traitée STEP	Equivalents-habitants hydrauliques ERM
			m³/an	m³/an	m³/an	m³/an			---	m³/an	m³/an	m³/an	EH ERM
CHIGNY	420		11'215	14'863	56	26'022	434	1.0000	26'022	0	26'022	434	
CLARMONT	226		20'865	0	8'548	12'317	205	1.0000	12'317	0	12'317	205	
DENENS	722		59'087	0	4'580	54'507	908	1.0000	54'507	0	54'507	908	
DENGES	1'837		136'809	1'250	22'799	115'260	1'921	1.0456	120'512	0	120'512	2'009	
ECHANDENS	2'998		228'045	0	26'544	201'501	3'358	1.0349	208'531	0	208'531	3'476	
ECHICHENS	2'003		108'785	3'1132	15'077	124'840	2'081	1.0000	124'840	0	124'840	2'081	
ECUBLENS	2'519		289'847	28'465	20	318'292	5'305	1.0012	318'684	0	318'684	5'311	
HAUTEMORGES	406		26'012	336	3'592	22'911	382	1.0000	22'911	0	22'911	382	
LONAY	2'731		258'996	5'711	57'291	207'416	3'457	1.0577	219'378	0	219'378	3'656	
MORGES	1'7715		1'341'467	331	63'593	1'278'205	21'303	1.0768	1'376'356	0	1'376'356	22'939	
PREVERENGES	5'273		341'599	0	9'617	331'982	5'533	1.0000	331'982	0	331'982	5'533	
TOLOCHENAZ	1'934		188'604	10'823	100	199'327	3'322	1.0686	212'993	0	212'993	3'550	
VAUX-SUR-MORGES	171		10'566	3'183	4'339	9'410	157	1.0000	9'410	0	9'410	157	
VUFFLENS-LE-CHATEAU	838		54'394	0	2'794	51'600	860	1.0000	51'600	0	51'600	860	
YENS	1'411		257'225	5'178	167'494	94'909	1'582	1.0344	98'171	0	98'171	1'636	
SOMME	41'204		3'333'516	101'272	386'444	3'048'499	50'808	---	3'188'214	0	3'188'214	53'137	
COMMUNES ABONNEES													
LULLY	12					888	15	1.0456					15
SAINT-SULPICE	257					19'014	317	1.0456					331
SOMME	269					19'902	332						346
TOTAUX ERM	41'473					3'068'401	51'140						53'483

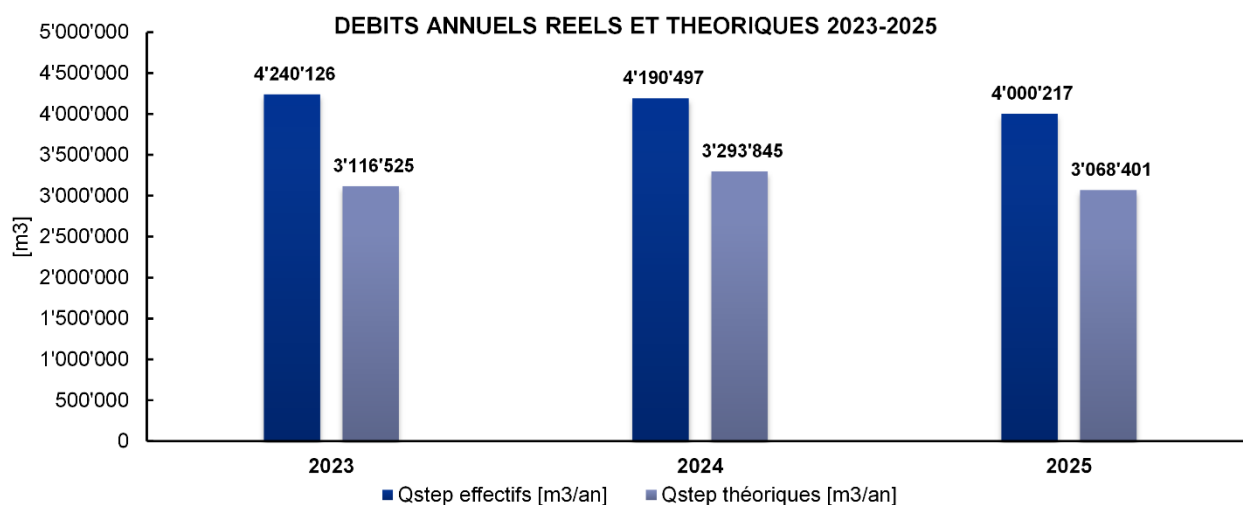
LES VALEURS EN ITALIQUE RELATIVES AUX COMMUNES « ABONNEES » SONT EXTRAPOLEES EN FONCTION DU NOMBRE D'HABITANTS DE CELLES-CI PAR RAPPORT A CELUI DES COMMUNES « MEMBRES ».

C16-26-RG25-C16R4p26

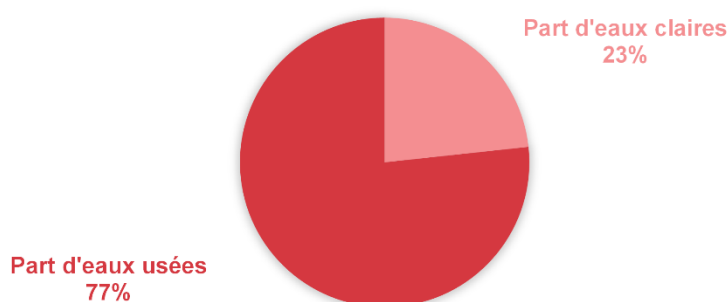


4.5.4 Comparaison valeurs effectives / théoriques

ANNEES	Pluviométrie	Débits effectifs entrée STEP	Débits théoriques entrée STEP avec séparatif 100%*	Equivalents-Habitants raccordés réels**
	mm	m ³ /an	m ³ /an	EH
2023	997.8	4'240'126	3'116'525	34'249
2024	1'004.7	4'190'497	3'293'845	54'898
2025	983.9	4'000'217	3'068'401	51'140



REPARTITION EU / EC EN ENTREE DE STEP 2025



Remarques :

* Les valeurs des débits théoriques, ainsi que les nombres d'équivalents-habitants sont établis sur la base des formulaires « Clés de répartition » remplis par les Communes membres de l'ERM. Les débits théoriques en entrée de STEP représentent une valeur fictive ne prenant en compte ni l'eau pluviale ni les eaux claires parasites. Ils représentent une situation où le système séparatif eaux usées / eaux claires serait parfait.

** Selon les statuts ERM, un équivalent-habitant correspond à une consommation/utilisation d'eau de 164 l/jour, resp. 60 m³/an. La différence observée pour l'année 2023 s'explique par la modification des statuts qui fixaient auparavant cette valeur à 250 l/jour, resp. 91 m³/an.



5. TÂCHES SPÉCIALES





5.1 Tâches administratives

- Organisation, suivi et gestion financière de la campagne de faucardage.
- Suivi administratif dans le cadre de travaux de révision et de remplacement d'équipements du bateau faucardeur.
- Gestion administrative et financière du contrôle des citernes.

5.2 Communes adhérentes

	FAUCARDAGE	CITERNES
COMMUNES DE L'ASSOCIATION		
Chigny		*
Clarmont		
Denens		*
Denges		
Echandens		
Echichens		
Ecublens		
Hautemorges		
Lonay		*
Morges	*	*
Préverenges	*	*
Tolochenaz	*	*
Vaux-sur-Morges		*
Vufflens-le-Château		
Yens		*
COMMUNES « ABONNÉES »		
Epuraton des EU de quelques habitants raccordés à l'ERM		
Lully		*
Saint-Sulpice	*	*
AUTRES COMMUNES		
Adhérentes à une tâche spéciale au moins		
Etoy		*
Gland	*	
Lussy-sur-Morges		*
Romanel-sur-Morges		*
Rolle	*	
Saint-Prex	*	
TOTAL	7	13



5.3 Bateau faucardeur

		2023	2024	2025
Mise à l'eau		22 juin	20 juin	18 juin
Début du faucardage		27 juin	25 juin	01 juillet
Fin du faucardage		04 septembre	26 août	31 juillet
Retour du bateau à la STEP		15 septembre	19 septembre	08 octobre
Heures personnel ERM y.c. maintenance	h	206	216	414
Plantes aquatiques	m ³	144	96	282
HEURES MACHINE		2023	2024	2025
Saint-Sulpice	h	0	12	19
Préverenges	h	0	5	9
Morges	h	17	9.0	18
Tolochenaz	h	0	1	0
Saint-Prex	h	11	12	18
Rolle	h	39	28.0	41
Gland	h	-	6.0	2
Somme	h	66	72	107

Bilan de la campagne 2025

La séance de coordination du 11 juin 2025, réunissant les intéressés des communes utilisatrices (représentants politiques et techniques), a permis de rappeler les obligations et contraintes fixées dans les conventions liant les communes et l'ERM. En particulier, les communes adhérentes doivent mettre à disposition un point d'amarrage en eau calme, ainsi que des places de déchargement des plantes aquatiques. Ces dernières doivent être évacuées régulièrement afin de garantir un espace suffisant pour le déchargement de la faucardeuse.

Le transport de la faucardeuse, accompagné par la Police Région Morges (PRM), et la mise à l'eau au nouveau Port de Morges se sont déroulés sans problème particulier.

Le second pilote du bateau faucardeur a passé le permis spécifique lié à la machine le 30 septembre 2025.

La prolifération des plantes aquatiques, respectivement les heures de faucardage, se trouve dans la moyenne supérieure pour l'année 2025. Ainsi, ce sont 282 m³ de plantes aquatiques qui ont été fauchées en 2025, par rapport à une moyenne annuelle de 225 m³ pour les cinq années précédentes (2020 à 2024).

Le retour de la machine à l'ERM, ainsi que sa préparation pour l'hivernage, se sont déroulés sans problème particulier.



Maintenance et inspection de la coque

Avant la mise à l'eau, les travaux habituels de préparation et de mise en service ont été effectués.

Des travaux de maintenance standards ont été nécessaires durant la campagne de faucardage.

Une inspection de la coque de la faucardeuse a été effectuée le 17 septembre 2025 par une entreprise spécialisée. Cette inspection, réalisée par un scaphandrier à l'aide de mesures ultrasoniques, avait pour objectif de détecter les zones de corrosion et de comparer l'épaisseur résiduelle de la coque par rapport à l'épaisseur nominale du constructeur (3 mm).

Si une large surface de la coque est considérée comme saine, de nombreuses cloques et piqûres profondes ont été observées. Ainsi, les contrôles indiquent des épaisseurs résiduelles très faibles (jusqu'à 0.2 à 0.3 mm) en certains endroits. Cette dégradation correspond à un phénomène de « pitting sous revêtement » lors duquel la corrosion progresse sous la peinture, formant des cavités ponctuelles profondes alors que les zones voisines restent saines.

Le rapport d'inspection conclut à un risque de perforation aux endroits fortement corrodés si aucune action corrective n'est entreprise.

Considérant que la faucardeuse ne peut pas être remise à l'eau en l'état, le Comité de direction évalue différentes options pour assurer la continuité du service de faucardage.



Inspection de la coque de la faucardeuse par un scaphandrier



Piqûres et cloques de corrosion sur la coque de la faucardeuse

Facturation

Le tarif horaire 2025 a été maintenu à CHF 300.-. Ce tarif est basé sur le prix de revient des trois années précédentes. Par ailleurs, le fonds de réserve pour travaux exceptionnels dispose d'un capital de plus de CHF 100'000.-, conformément au minimum fixé dans les conventions avec les communes.



5.4 Citernes

Actuellement, la carte cantonale définit trois types de secteurs de protection des eaux principaux :

- « S » : secteur très vulnérable (captage d'eau de sources).
- « Au » : secteur particulièrement vulnérable.
- « üB » : autre secteur.

Conformément à la législation en vigueur, les réservoirs doivent être contrôlés selon des critères stricts définis par leur localisation et leurs caractéristiques.

En secteur « S », tous les réservoirs sont soumis à un contrôle obligatoire rigoureux et régulier. En secteur « Au », les réservoirs enterrés ainsi que ceux d'une capacité supérieure à 2'000 litres doivent faire l'objet d'une révision périodique obligatoire tous les dix ans, sous le contrôle d'un organe de surveillance.

Cette obligation s'applique également aux réservoirs en acier dont la capacité est comprise entre 450 et 2'000 litres. En revanche, toujours en zone « Au », les petits réservoirs d'un volume inférieur ou égal à 2000 litres, ainsi que les réservoirs en acier de capacité inférieure à 450 litres, ne sont soumis qu'à une obligation d'entretien, laissée à la seule responsabilité du propriétaire.

En secteur « üB », comme pour ces derniers, l'ensemble des réservoirs relève uniquement d'un devoir d'entretien, sans obligation de contrôle périodique.

Situation pour les treize communes « ERM »

Compte tenu de la dernière carte des secteurs et zones de protection des eaux, éditée en novembre 2014, par la « DGE », la situation des treize communes ayant mandaté l'ERM à titre d'organe de surveillance se présente comme suit :

- Sur le territoire des 13 communes, quelques secteurs « S » sont présents, mais aucune installation ne s'y trouve.
- 1 seule commune est intégralement située en secteur « Au » (Etoy).
- 11 communes sont situées en secteurs « Au » et « üB » (Chigny, Denens, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Morges, Préverenges, Romanel-sur-Morges, St-Sulpice, Tolochenaz et Yens).
- 1 commune est intégralement située en secteur « üB » (Vaux-sur-Morges).



Le tableau figurant ci-dessous résume en détail le recensement des citernes par catégorie pour chacune des communes.

COMMUNES	Nb total de réservoirs	Réservoirs à révision périodique obligatoire				Réservoirs soumis au devoir d'entretien général sous la responsabilité du détenteur		
		Secteur Au et zones S				Secteur ūB		
		Réservoirs enterrés	Réservoirs intérieurs en acier entre 450 L et 2000 L compris	Moyens et grands réservoirs intérieurs (>2000 L)	Somme	Autres petits réservoirs (≤ 2000 L) et en acier (< 450 L)	Réservoirs divers	Somme
Chigny	33	0	0	2	2	0	31	31
Denens	91	0	0	0	0	0	91	91
Etoy	166	30	5	26	61	105	0	105
Lonay	354	1	0	2	3	10	341	351
Lully	98	7	0	10	17	18	63	81
Lussy-sur-Morges	55	0	0	1	1	2	52	54
Morges	560	12	1	8	21	14	525	539
Préverenges	156	2	0	5	7	11	138	149
Romanel-sur-Morges	66	0	0	1	1	0	65	65
St-Sulpice	191	3	0	6	9	7	175	182
Tolochenaz	175	4	0	11	15	12	148	160
Vaux-sur-Morges	45	0	0	0	0	0	45	45
Yens	165	4	3	14	21	45	99	144
Total :	2'155	63	9	86		224	1'773	
			158			1'997		

Devoir de surveillance de l'ERM

Les tâches de l'ERM, assurées dans le cadre de son devoir de surveillance, se résument comme suit :

- Tenue à jour du fichier par inscription des nouvelles installations, sur la base des avis de mise en service (Formulaire « 63 ») et, respectivement, désactivation de celles mises hors service, sur la base des avis idoines.
- Envoi des avis de révision et/ou rappels des citernes situées en secteur « Au » selon une périodicité de 10 ans, impliquant la tenue à jour de la base de données du recensement.
- Courriers particuliers aux communes et à certains propriétaires en fonction des nécessités.



6. FINANCES





6.1 Trésorerie / Banques / PostFinance

6.1.1 Préambule

Le commentaire et l'analyse détaillée des différents postes de charges et de revenus sont présentés avec les comptes.

6.1.2 Dettes à court terme et emprunts

Au 31 décembre 2025, l'état du compte bancaire était le suivant :

Compte courant (ligne de crédit)

BCV	Limite : 3 millions	Taux 2.6% net
	Solde débiteur : CHF 7'640.14	

En ce qui concerne le compte courant à l'UBS, il a été transformé en compte courant sans ligne de crédit.

Emprunt et ATF

Aucun emprunt effectué en 2025.

6.1.3 Mouvements 2025 des crédits votés par le Conseil intercommunal

Total des dépenses effectuées durant l'exercice 2025
sur les crédits votés par le Conseil intercommunal CHF 336'366.60

=====

(Un tableau détaillé figure dans le fascicule des comptes de l'exercice 2025)

6.1.4 Révision des comptes

La révision des comptes est effectuée par la Fiduciaire « Fidinter SA » à Lausanne. Son rapport de révision est mis à disposition de la Commission de gestion du Conseil intercommunal de l'ERM simultanément avec les comptes.



7. CONCLUSIONS

Nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

après avoir pris connaissance :

- des comptes de l'exercice 2025,
- du rapport de gestion 2025,
- du rapport de la Commission de gestion,

DECIDE

1. d'accepter les comptes et le bilan, tels qu'ils ont été présentés,
2. de donner décharge au Comité de direction de sa gestion pour l'année 2025.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président

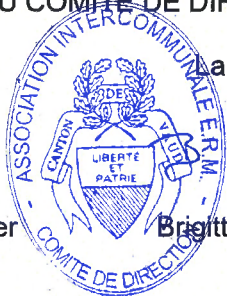
La Secrétaire



Christian Maeder



Brigitte Baumberger



Rapport de gestion adopté par le Comité de direction dans sa séance du
11 mars 2026

Annexe : comptes de l'exercice 2025



8. LISTE DES ABREVIATIONS

ABRÉVIATION	SIGNIFICATION
AGV	Acides gras volatiles
AOX	Indicateur de quantité et de non toxicité pour les EU (Composés organohalogénés)
API	Autorisation Préalable d'Implantation
ARPEA	Association Romande pour la Protection de l'Environnement
ASIT	Association pour le Système d'Information du Territoire
ATEX	Atmosphère explosive
ATF	Avance à terme fixe
Au	Secteur « Au » : nappes d'eau souterraine importantes, secteur vulnérable
BAMO	Bureau d'appui au maître de l'ouvrage
CAG	Charbon actif en grains
CAP	Charbon actif en poudre
CCF	Couplage chaleur-force
CO	Monoxyde de carbone
DBO5	Demande biochimique en oxygène sur 5 jours
DCO	Demande chimique en oxygène
DGE	Direction générale de l'environnement
DTE	Département du territoire et de l'environnement
EC	Eaux claires
ECP	Eaux claires parasites
EH	Équivalents-habitants
EPFL	École polytechnique fédérale de Lausanne
EPI	Équipement de protection individuelle
EPT	Équivalent Plein Temps
EPURA SA	Société anonyme, exploitante de la station d'épuration de Vidy
EU	Eaux usées
FDS	Fiches de données de sécurité
Fe	Fer
FeCl ₃	Chlorure ferrique
FES	Formation des exploitants de STEP
GRD	Gestionnaire de réseau de distribution (électrique)
GRESE	Groupement romand des exploitants de stations d'épuration des eaux
GSM	Global Sytem for Mobile Communications
GWh	Gigawatt-heure
H ₂ S	Hydrogène sulfuré
H ₂ SO ₄	Acide sulfurique



HEIG	Haute École d'Ingénierie et de Gestion
IT	Technologies de l'information
KMnO₄	Permanganate de potassium
kWh	Kilowattheure
LATC	Loi sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions
MCH1	Modèle comptable harmonisé 1
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
MES	Matières en suspension
MFA	Authentification à deux facteurs
MS	Matières sèches
NaOH	Soude caustique
NH₄	Ammonium (composé azoté)
NO₂	Nitrite (composé azoté)
OEaux	Ordonnance sur la protection des eaux
OIBT	Ordonnance sur les installations électriques à basse tension
PFAS	Per - et polyfluoroalkylée (substance)
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGEEi	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal
pH	Potentiel hydrogène (acidité ou alcalinité d'une solution)
P-PO₄	Ortho-phosphate
PTI	Protection des travailleurs isolés
P_{tot}	Phosphore total
RE	Romande Energie SA
Rédox	Réaction d'oxydo-réduction
RPC	Rétribution à prix coûtant
S1	Zone de captage
S2	Zone de protection rapprochée
S3	Zone de protection éloignée
SA	Société anonyme
SAIDEF	Société anonyme pour l'incinération des déchets de Fribourg
SCI	Système de contrôle interne
SIERA	Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier
SIT	Système d'information du territoire
SRI	Système de Rétribution de l'Injection
SSIGE	Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux
STEP	Station d'épuration
STREL	Station de relevage
TAC	Titre alcalimétrique complet



üB	Secteur « üB » : nappes d'eau souterraine secondaires ressources limitées
VALORSA SA	Centre de compétence technique pour la valorisation des déchets du périmètre Ouest VD
VSA	Association suisse des professionnels de la protection des eaux



9. ANNEXE STEP DU PONTET - COLOMBIER-COTTENS



9.1 Résultats d'exploitation

PARAMÈTRES EXPLOITATION		2023	2024	2025
PLUVIOMETRIE	mm	939.0	979.0	944.9
QUANTITES D'EAU				
Eau brute en entrée de STEP - Débit annuel	m³/an	89'169	76'203	75'583
Eau brute en entrée de STEP - Débit moyen journalier	m³/j	244	208	207
Eau déversée avant traitement biologique - Débit annuel	m³/an	Pas de mesure	Pas de mesure	Pas de mesure
QUANTITES DE DECHETS				
Déchets de dégrillage	to	10.5	14	12
Sable	m³	1.0	1.0	1.0
QUANTITES DE BOUES				
Boues digérées - Quantité annuelle	m³/an	---	---	---
Boues digérées - Quantité journalière	m³/j	---	---	---
Boues dirigées dans phragmicompostage - Quantité annuelle	m³/an	4'547	4'813	5'141
Boues dirigées vers STEP Morges - Quantité annuelle	m³/an	0	0	0
QUANTITES DE CHLORURE FERRIQUE				
Chlorure ferrique « FeCl ₃ – 40% » - Quantité annuelle	to/an	13.3	15.8	15.9
ENERGIE				
Electricité	kWh	46'735	49'103	49'618
PARAMÈTRES ANALYSES		2023	2024	2025
ANALYSES D'EAU Moyenne annuelle des analyses				
DBO₅ - demande biochimique en oxygène				
Eau brute	mg/l	214	258	243
Eau épurée (norme de rejet 20 mg/l)	mg/l	4	5	6
Rendement (norme du rendement minimal: 90%)	%	97.9	98.0	97.7
DCO - demande chimique en oxygène				
Eau brute	mg/l	445	537	505
Eau épurée (norme de rejet 60 mg/l)	mg/l	31	36	39
Rendement (norme du rendement minimal: 80%)	%	92.9	93.3	92.3
Azote - Valeurs moyennes				
Ammonium NH ₄ (norme de rejet 2 mg/l)	mg/l	0.50	1.01	1.31
Nitrites NO ₂ (norme de rejet indicative 0.3 mg/l)	mg/l	0.09	0.08	0.15
Nitrates NO ₃	mg/l	21.4	30.6	32.5
Ptot - phosphore total				
Eau brute	mg/l	5.09	6.12	5.65
Eau épurée (norme de rejet 0.8 mg/l)	mg/l	0.35	0.39	0.38
Rendement (norme du rendement minimal: 80%)	%	93	94	93
MES - Matières en suspension				
Eau épurée (norme de rejet 20 mg/l)	mg/l	10.7	13.3	12.1

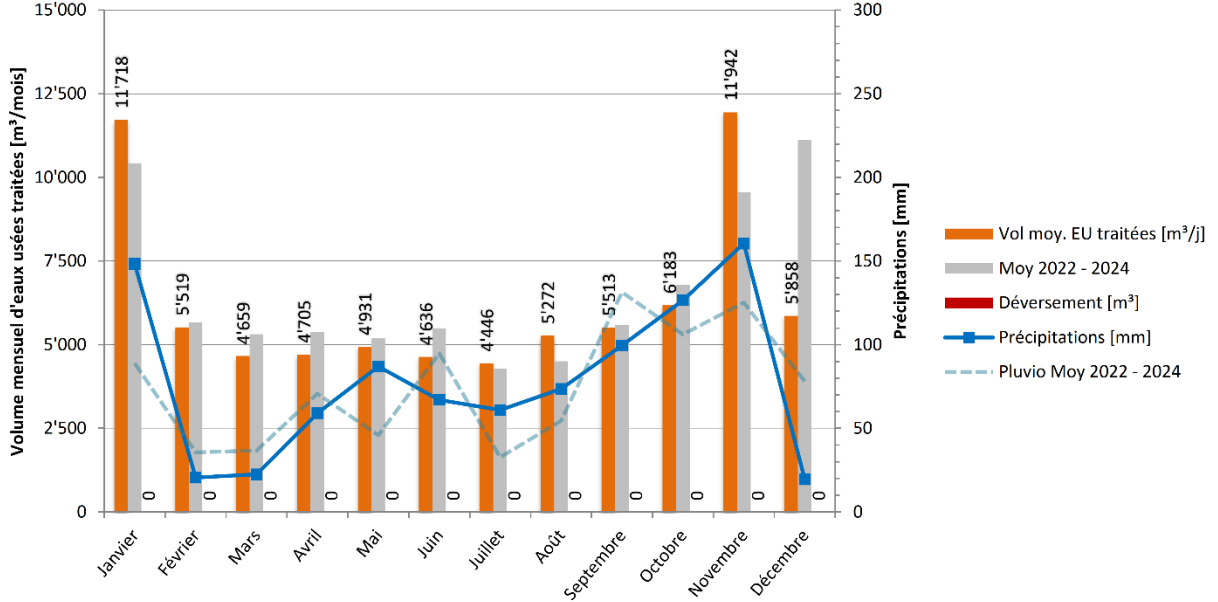


9.2 Tableaux de bord annuels 2025

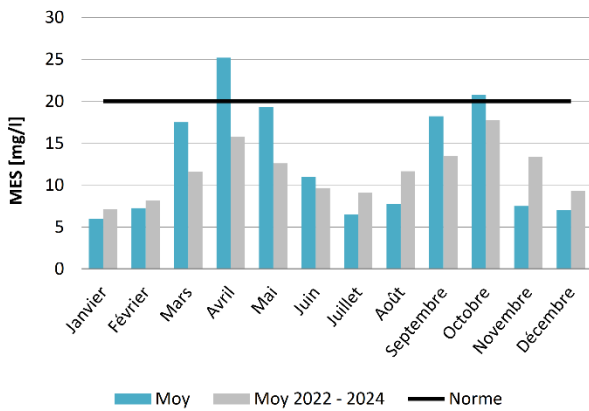
Tableau de bord annuel

2025

Volume des eaux usées traitées

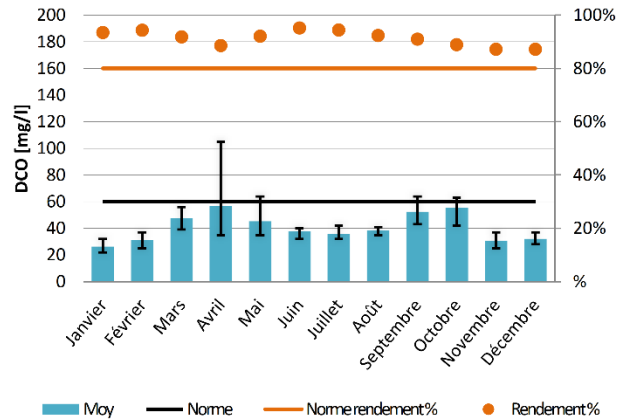


MES



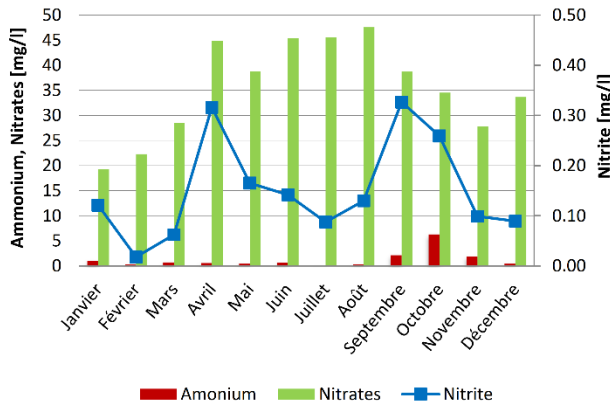
MES = Matières en suspension

DCO

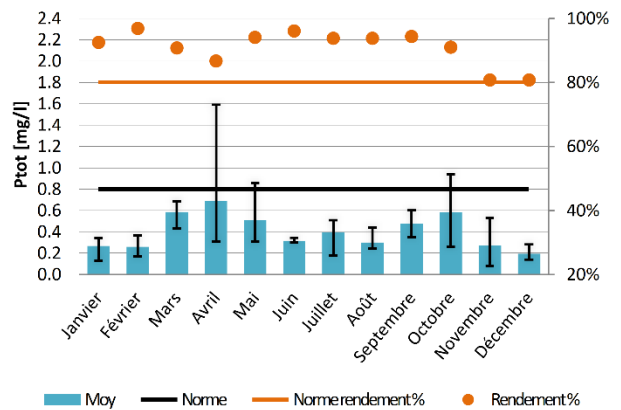


DCO = Demande chimique en oxygène

Azote



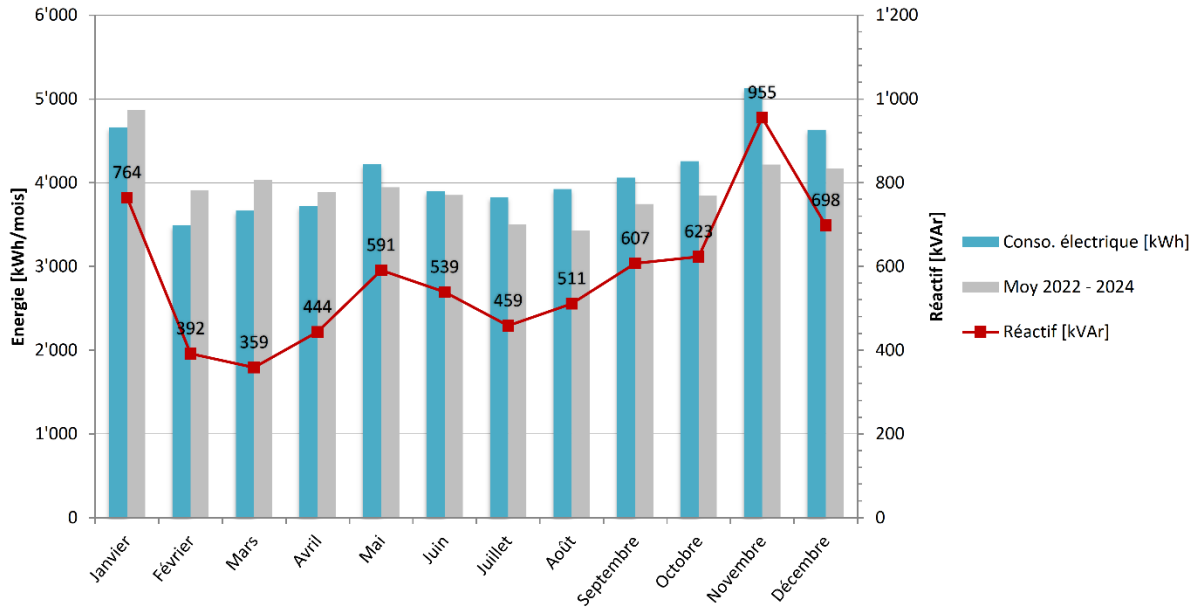
Ptot



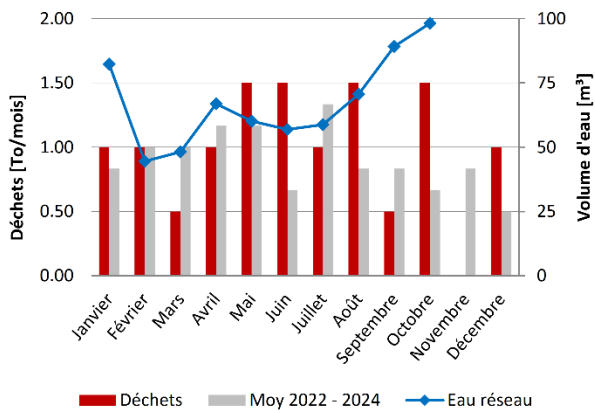
Ptot = Phosphore total



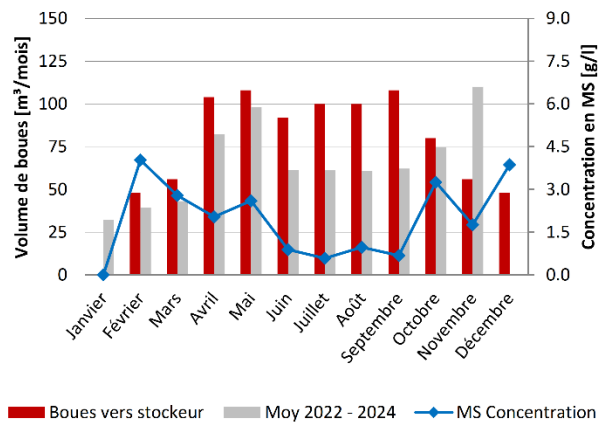
Energie



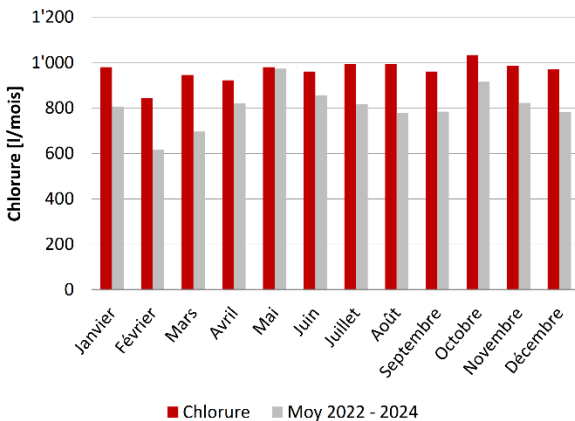
Déchets de dégrillage + eau



Phragmicompostage



Chlorure ferrique





10. ANNEXE STEP DE LULLY-LUSSY



10.1 Résultats d'exploitation

PARAMÈTRES EXPLOITATION		2023	2024	2025
PLUVIOMETRIE	mm	1'124.3	1'119.7	1'090.2
QUANTITES D'EAU				
Eau brute en entrée de STEP - Débit annuel	m³/an	145'378	128'790	119'974
Eau brute en entrée de STEP - Débit moyen journalier	m³/j	398	352	329
Eau déversée avant traitement biologique - Débit annuel	m³/an	4'337	1'703	3'036
Eau épurée biologiquement (Bassins bio) - Débit annuel	m³/an	141'041	126'073	116'938
Eau épurée biologiquement (Bassins bio) - Débit moyen journalier	m³/j	386	344	320
QUANTITES DE DECHETS				
Déchets de dégrillage	to	4.5	3.5	4.0
Sable	m³	1.0	1.0	1.0
QUANTITES DE BOUES				
Boues digérées - Quantité annuelle	m³/an	---	---	---
Boues digérées - Quantité journalière	m³/j	---	---	---
Boues dirigées dans phragmicompostage - Quantité annuelle	m³/an	17'126	10'701	21'000
Boues dirigées vers STEP Morges - Quantité annuelle	m³/an	0	0	0
QUANTITES DE CHLORURE FERRIQUE				
Chlorure ferrique « FeCl ₃ – 40% » - Quantité annuelle	to/an	14.3	12.7	12.4
ENERGIE				
Electricité	kWh	67'953	63'534	87'447
PARAMÈTRES ANALYSES		2023	2024	2025
ANALYSES D'EAU Moyenne annuelle des analyses				
DBO₅ - demande biochimique en oxygène				
Eau brute	mg/l	145	157	167
Eau épurée (norme de rejet 10 mg/l)	mg/l	4.3	4.0	4.3
Rendement (norme du rendement minimal 90%)	%	97.0	97.5	97.4
DCO - demande chimique en oxygène				
Eau brute	mg/l	302	326	348
Eau épurée (norme de rejet 60 mg/l)	mg/l	30	28	30
Rendement (norme du rendement minimal 80%)	%	90.0	91.4	91.3
Azote - Valeurs moyennes				
Ammonium NH ₄ (norme de rejet 2 mg/l)	mg/l	4.43	4.54	3.03
Nitrites NO ₂ (norme de rejet indicative 0.3 mg/l)	mg/l	0.51	0.45	0.38
Nitrates NO ₃	mg/l	17.0	16.2	19.8
Ptot - phosphore total				
Eau brute	mg/l	4.08	4.25	4.68
Eau épurée (norme de rejet 0.5 mg/l)	mg/l	0.21	0.21	0.23
Rendement (norme du rendement minimal 90%)	%	95	95	95
MES - Matières en suspension				
Eau épurée (norme de rejet 10 mg/l)	mg/l	8.1	7.5	6.6

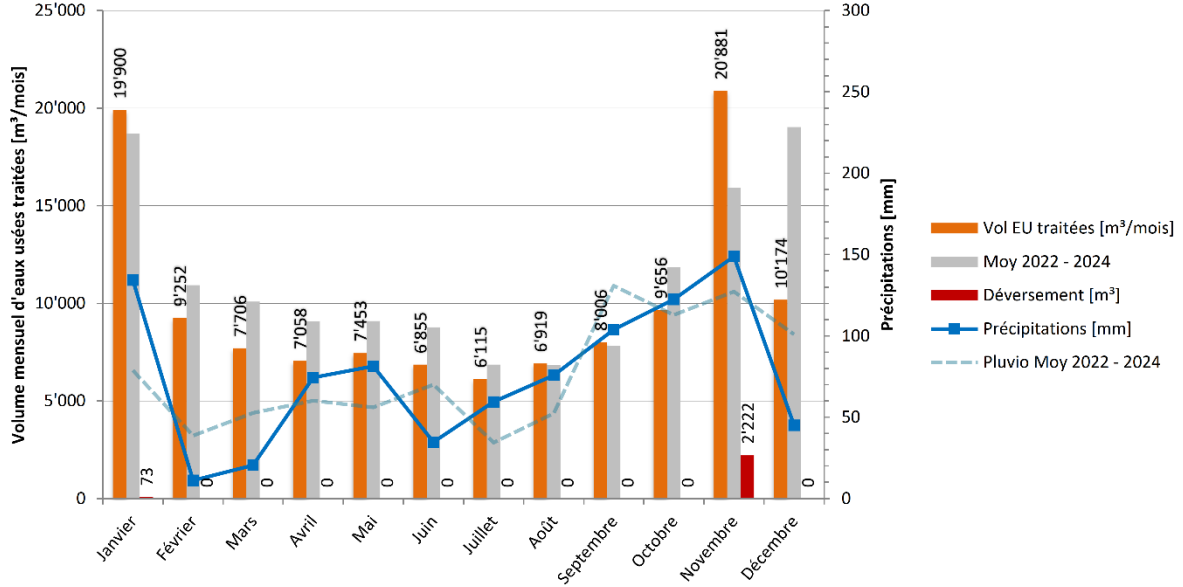


10.2 Tableaux de bord annuels 2025

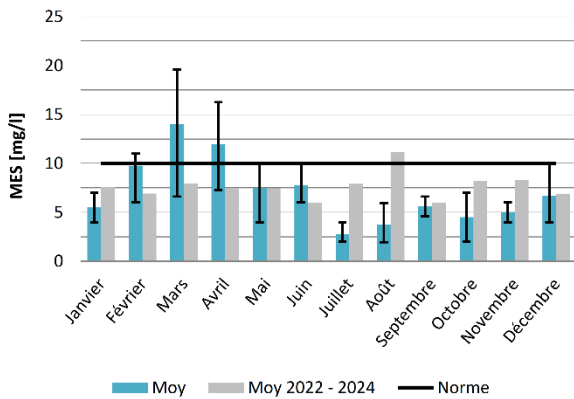
Tableau de bord annuel

2025

Volume des eaux usées traitées

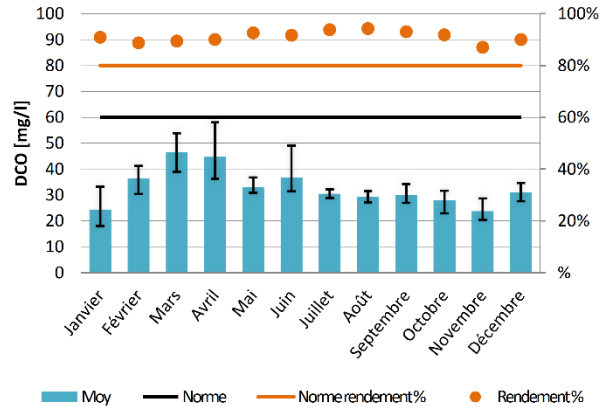


MES



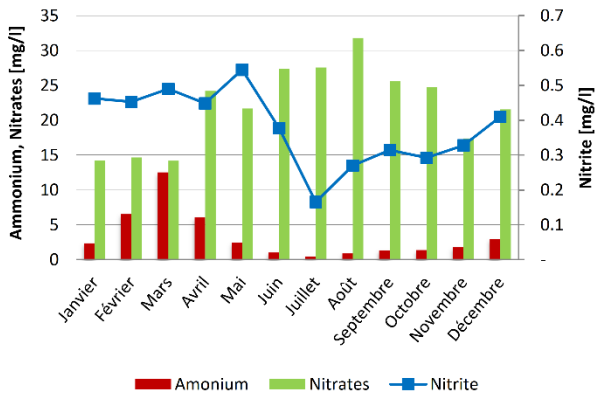
MES = Matières en suspension

DCO

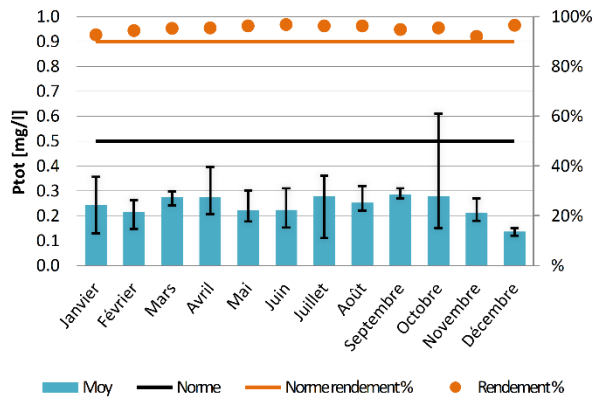


DCO = Demande chimique en oxygène

Azote



Ptot



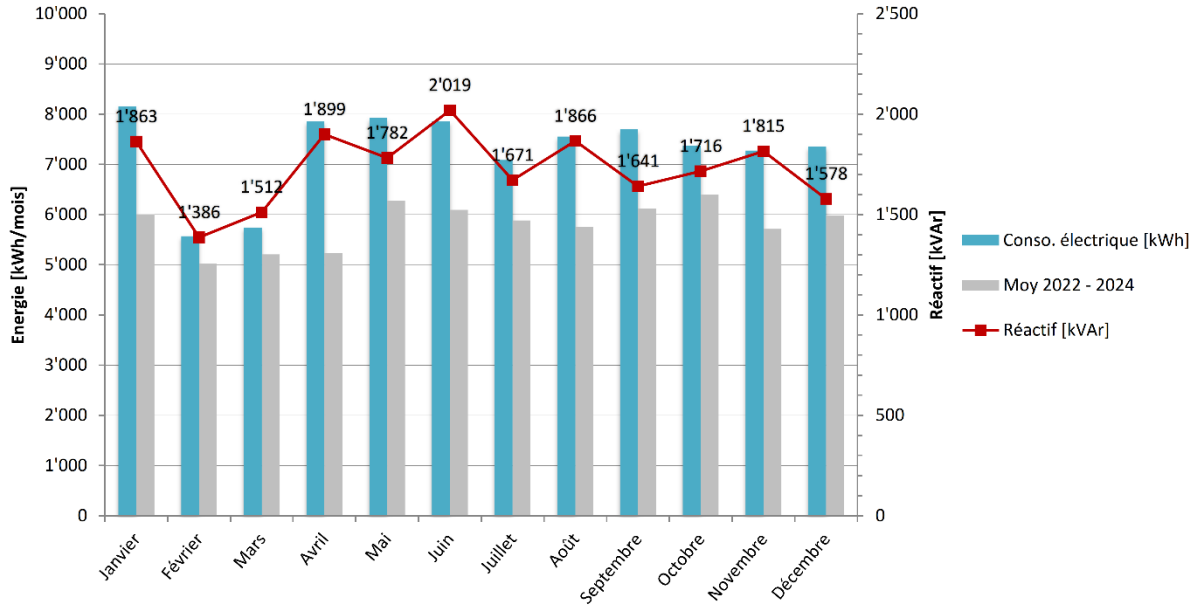
Ptot = Phosphore total



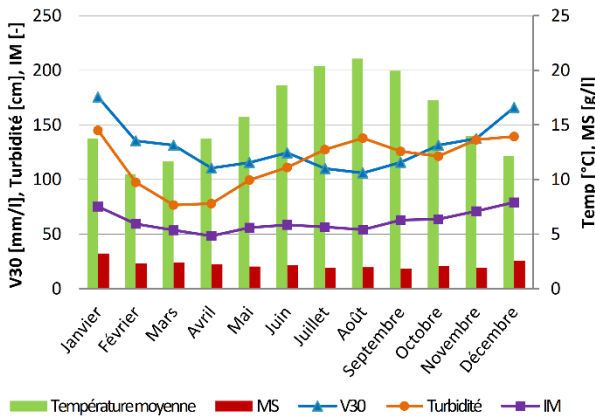
Tableau de bord annuel

2025

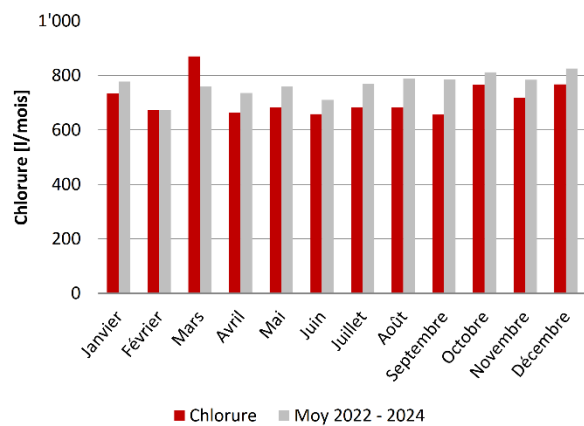
Energie



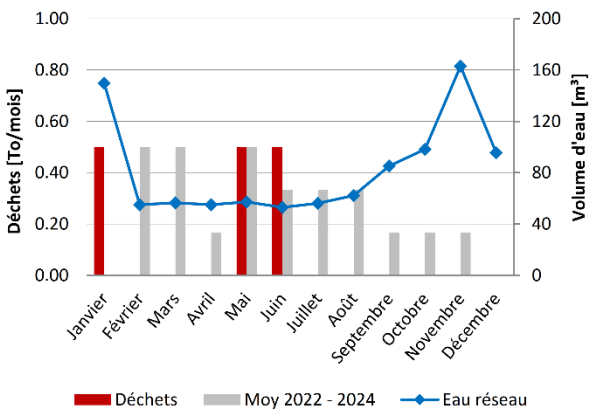
Biologie



Chlorure ferrique



Déchets de dégrillage + eau



Phragmicompostage

